

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Évolution des institutions politiques de la République Démocratique du Congo (RDC) de 1990 à nos jours

Description historique au prisme des « trois I »

Auteur : DJAMBEWA Djamba Djadjas

Promotrices : Prof. Nathalie Schiffino-Leclerc

Lecteur : Marie Derrider

Année académique 2020-2021

RESUME

L'évolution démocratique de la République Démocratique du Congo n'est pas du tout un fleuve tranquille. Le pays connaît des bouleversements importants depuis les années 1990 et cela jusqu'à nos jours. Il se présente comme un État faible (concept établi en science politique), marqué par des frontières constamment violées, et dont le contrôle interne est fragile. La République Démocratique du Congo se trouve ainsi au centre de multiples conflits. Le but de notre travail de recherche est de percer et d'éclairer le déroulement historique qui a mené à cette situation, sans oublier de mentionner les différents acteurs, leurs intérêts, et les institutions dans lesquelles ils évoluent. Notre problématique se portera ainsi sur les mécanismes et les éléments qui sont responsables de la situation actuelle du pays. À la question de recherche : quels sont les dysfonctionnements de la démocratie en RDC et comment l'expliquer ? Nous avons proposé deux hypothèses. Les institutions politiques dysfonctionnent, car elles sont victimes des crises politiques et militaires successives (H1). Les dysfonctionnements de la démocratie en RDC résultent des calculs politiques et des intérêts économiques (H2).

L'approche des « trois I » va permettre d'être attentif à la multiplicité des dimensions possibles : institutions, idées et intérêts. C'est pourquoi elle a été retenue pour organiser les données historiques et formuler les hypothèses. Même si les fondateurs de cette approche (Palier et Surel, 2005 ; Surel, 2018) ne se réclament pas d'une théorisation en tant que telle, les « trois I » fournissent un cadrage pour analyser notre problématique.

La méthodologie repose sur une démarche qualitative. Elle recourt à l'analyse documentaire. Les données historiques sont organisées sur la base du *process tracing*. C'est une méthode qui examine les processus et les séquences de décisions et des événements qui conduisent à une situation. Elle se départit d'une connotation normative. Avec le *process tracing*, nous aurons une meilleure compréhension de la nature des relations de cause à effet.

Le cadre historique couvre la période de 1990 à nos jours. Cette période débute avec la Conférence nationale souveraine (1990 à 1992). Elle se poursuit avec les deux guerres du Congo (1996 à 1997 et de 1999 à 2002) marquées par la présidence de Laurent-Désiré Kabila et celle de Joseph Kabila. Elle se termine par l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi. Durant toute cette phase, la République Démocratique du Congo va connaître une évolution sans cesse changeante de sa Constitution. Le pays passera de l'Acte constitutionnel de la transition d'avril 1994 à la Constitution de la transition d'avril 2003 et à la Constitution de 2006 avec ses différents amendements.

L'évolution de la démocratie au Congo est influencée par de nombreux éléments avec des interférences. En effet, la faiblesse de la classe politique congolaise se traduit par la difficulté à respecter la parole donnée. Le fonctionnement démocratique des institutions (pouvoir législatif et exécutif) n'est pas effectif, l'armée congolaise a des difficultés pour assumer ses prérogatives. Les facteurs économiques en l'occurrence l'enjeu minier sont au centre des stratégies au niveau de la géopolitique régionale et des puissances étrangères.

REMERCIEMENTS

Je remercie particulièrement Madame Nathalie Schiffino, superviseur de mon travail, pour son soutien, sa disponibilité et ses précieux conseils qui m'ont guidé non seulement pour ce travail mais aussi tout au long de cette formation.

Ma reconnaissance va également à ma nièce Baaatice, à mon neveu Komelesa et à mes filles, Blédina, Y'ami, Foto, Tshitshiya, pour leurs encouragements.

Merci aussi à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail de fin d'études, de Master 120 en Sciences politiques orientation générale.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	3
Remerciements	5
Table des matières	6
Introduction générale.....	8
Chapitre I Approche méthodologique et récolte des matériaux	11
I 1 Aspect méthodologique	11
I 2 Difficultés méthodologiques	12
I 3 Récolte des données.....	13
Chapitre II Cadre théorique et modèle d'analyse	15
II 1 Revue de la littérature sur la RDC.....	15
II 2 Les concepts de démocratie.....	19
II 2 1 La notion de démocratie (universelle).....	19
II 2 2 La notion de démocratie africaine.....	21
II 2 3 Le concept d'État faible et d'État failli.....	22
II 2 4 Synthèse sur la démocratie et son application au contexte africain.....	23
II 3 Le modèle d'analyse par les « trois I »	24
Chapitre III Cadre historique	28
III 1 La Conférence nationale souveraine (CNS) de 1990 à 1992	29
III 2 Les deux guerres du Congo.....	31
III 2 1 La Première guerre du Congo : 1996 -1997.....	31
III 2 2 La Deuxième guerre du Congo : 1998 -2003	32
III 3 La période après Mobutu	35
- La période Joseph Kabila de 2002 à 2019	36
Chapitre IV Évolution de la Constitution	38
IV 1 L'Acte constitutionnel de la transition d'avril 1994	38
IV 2 La Constitution de la Transition d'avril 2003.....	40
IV 2 1 La forme de l'État	40
IV 2 2 La question de la nationalité	40
IV 2 3 Le pouvoir législatif et exécutif	40
IV 2 4 Le pouvoir judiciaire	41
IV 2 5 La place des provinces et l'autorité coutumière	41
- Les providences.....	41

IV 3 La Constitution de 2006	42
IV 3 1 État unitaire et fédéral	43
IV 3 2 Pluralité politique et citoyenneté.....	43
IV 3 3 Les nouvelles institutions	43
IV 3 4 Les amendements de la Constitution de 2006.....	44
Chapitre V Les éléments affectant la démocratie	46
V 1 La réalité de la classe politique congolaise	46
V 2 La place et le poids des institutions	49
V 2 1 La constitution.....	49
V 2 2 Le pouvoir exécutif et législatif	51
V 2 3 La place de l'armée.....	53
V 3 La géopolitique	56
V 3 1 La géopolitique régionale	57
V 4 Les puissances étrangères en RDC	62
V 5 Les enjeux économiques	63
Conclusion générale	68
Bibliographie.....	72
Annexe : La RDC et les pays voisins	76

INTRODUCTION GENERALE

La démocratie se caractérise notamment par un processus d'élections équitables et libres, par un Etat de droit dans lequel les lois et les procédures s'appliquent à tous les citoyens, par la participation active du peuple dans la vie politique et civile et la protection des droits de l'homme pour tous. Mais en Afrique, la démocratie se limite souvent à des élections. Les autres principes ne sont pas pris en compte. Généralement, les élections ne sont ni équilibrées ni libres. Le processus électoral devient une obstruction à la réalisation d'un développement effectif en Afrique. Ainsi, les pays africains ne profitent pas des retombées de la démocratie. « L'Afrique a placé de grands espoirs dans les indépendances. Ces espoirs ont été vite déçus, malheureusement. On peut raisonnablement craindre que ceux placés en la démocratie ne soient en train de connaître le même sort » (Nzinzi, 2000, p. 85).

La situation et l'évolution démocratique de la République Démocratique du Congo ne sont pas le fruit du hasard. « La République démocratique du Congo (ancien Zaïre) est souvent présentée comme l'archétype de l'effondrement institutionnel et de la faillite de l'État. Le "cœur des ténèbres de l'Afrique" serait devenu "un trou noir" oublié de tous, caractérisé par les calamités, le chaos, la confusion et une forme étrange de cannibalisme social dont la société est la proie » (Vlassenroot, Delaleenwe, 2008, p. 44).

Le choix de notre sujet découle du constat que depuis 1990 et jusqu'à nos jours, la République Démocratique du Congo est restée un pays instable avec des conflits permanents, des institutions qui sont à la traîne et des populations toujours mécontentes et méfiantes envers les responsables politiques qui ne trouvent pas les solutions pour sortir le pays de crises. Loin d'aborder la situation congolaise dans sa quasi-globalité, nous avons choisi de considérer les éléments qui concourent à l'instabilité et à l'évolution démocratique du pays. La RDC est passée de la monarchie la plus absolue avec un président qui détenait tous les pouvoirs sans limitation d'aucun pouvoir supérieur, à la dictature la plus dure avec des lois et des institutions qui ne représentent pas des contre-pouvoirs, avant de connaître sa première alternance pacifique et démocratique le 30 décembre 2018.

Nombreux sont les auteurs qui ont produit des articles sur la République Démocratique du Congo. Il y a des ouvrages de sociologie historique qui mettent en lumière les événements importants de la politique congolaise, les acteurs et les rapports de dépendance internationaux. D'autres ouvrages parlent de la démocratie congolaise comme de la mise en place d'artefacts

institutionnels. Il y a également des articles qui restent centrés sur les enjeux économiques et sur la géopolitique.

Le *process tracing*, qui est une méthode d'analyse des processus et des séquences de décisions, nous guidera tout au long de notre travail. Il nous permettra de valider les mécanismes en les mettant en lien avec les conditions pour parvenir à un résultat. Il convient particulièrement bien à l'étude de cas qui est la forme que nous avons choisie ici pour investiguer l'évolution politique de la République Démocratique du Congo.

Pour la théorie, nous avons opté pour le modèle d'analyse par les « trois I ». La formule désigne le trio d'éléments que sont les « idées », les « institutions » et les « intérêts ». Il est évident que nous devons mettre en évidence les différents acteurs en présence, les intérêts qui sont en jeu et les dimensions cognitives. Palier et Surel (2005, p. 8-9) présentent les trois éléments comme n'étant pas une théorie intégrée en tant que telle, ni un modèle d'analyse à part entière, mais offrant plutôt des composantes d'une analyse qui permettent de l'affiner, de l'effectuer à 360°. Depuis l'article séminal par Palier et Surel (2005), leur apport a souvent été conçu comme une approche en tant que telle pour analyser les phénomènes politiques et sociaux. Nous parlerons donc souvent, dans ce mémoire, de modèle ou de cadrage théorique ou encore de théorie pour qualifier les « trois I ».

Notre travail de recherche aura pour objet d'analyser les phénomènes de causalité entre les événements et la situation actuelle. Pour cela, nous nous sommes posé la question de recherche suivante : quels dysfonctionnements de la démocratie en RDC peuvent être repérés et comment les expliquer ?

Nous avons avancé deux hypothèses. Les institutions politiques dysfonctionnent car elles sont victimes des crises politiques et militaires successives. Les dysfonctionnements de la démocratie en RDC résultent des calculs politiques et des intérêts économiques.

Afin de réaliser notre analyse, nous allons scinder notre travail de recherche en cinq grandes parties.

Le premier chapitre abordera l'approche méthodologique et la récolte des matériaux. Il sera question de l'aspect et des difficultés méthodologiques.

Le second chapitre présentera le cadre théorique et le modèle d'analyse. Cette partie comportera la revue de la littérature sur la République Démocratique du Congo, le concept d'État faible et d'État failli. Nous nous intéresserons à la notion de démocratie universelle, en tant que possédant des prérequis de valeurs et répondant à des procédures, qui a été développée entre autres par l'auteur Nathalie Schiffino, et à la démocratie africaine telle

qu'étudiée par l'auteur Patrick Quantin. Cette deuxième partie sera terminée par le modèle d'analyse, à savoir la théorie des « trois I ».

Le troisième chapitre concernera le cadre historique avec la Conférence nationale souveraine de 1990 à 1992, les deux guerres de la RDC, la période après le président Mobutu. Elle sera marquée par l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila puis de Joseph Kabila.

L'avant-dernier chapitre mettra l'accent sur l'évolution et le changement de Constitution en fonction des acteurs et des intérêts.

Le dernier chapitre se focalisera sur les éléments qui affectent la démocratie. Nous nous intéresserons à la place et au poids des institutions législatives, exécutives ainsi qu'à l'armée. La géopolitique nous aidera à identifier les différents acteurs et les stratégies mises en place. Nous terminerons par les facteurs économiques. En effet, l'enjeu des matières premières est au centre des stratégies et politiques en République Démocratique du Congo.

Pour aller à l'essentiel, sans détour, l'ensemble de nos recherches et analyses concernera la période de 1990 à aujourd'hui, car c'est durant celle-ci que des bouleversements importants ont eu lieu. Il s'agit de l'avènement de la démocratie, des conflits militaires, des modifications de la Constitution et de l'alternance pacifique.

Ce mémoire de Master 120 en Sciences politiques est le prolongement du travail de Master 60 réalisé dans la même discipline. De ce fait, il convient de signaler que certaines parties et des analyses effectuées dans le précédent travail se retrouveront dans celui-ci.

CHAPITRE I

APPROCHE METHODOLOGIQUE ET RECOLTE DES MATERIAUX

Dans ce premier chapitre, nous aborderons dans un premier temps l'aspect méthodologique. Dans un second temps, il sera question des difficultés méthodologiques. Nous terminerons par la récolte des données.

I 1 Aspect méthodologique

Les deux auteurs qui vont nous aider à saisir la notion de *process tracing* sont Bruno Palier et Yves Surel.

« Le *process tracing* est une méthode qui vise à analyser les processus et séquences de décisions et d'événements qui mènent à une situation, un résultat que le chercheur ou la chercheuse souhaite expliquer » (Palier, 2019, p. 510). Parlant du *process tracing*, Yves Surel met l'accent sur les dynamiques historiques des événements. « Il s'applique à des dynamiques historiques, à des événements ou à des configurations institutionnelles dont il s'agit de retracer le développement en isolant certaines séquences déterminantes » (Surel, 2018, p. 991).

Il a pour objet de trouver ou valider l'existence de mécanismes causaux qui relient les variables explicatives aux variables expliquées. « Il s'agit d'une méthode qui permet de rendre compte de processus multi-causaux, et dans lesquels le temps et le contexte sont causaux et doivent faire partie intégrante de l'explication des phénomènes politiques analysés » (Palier, 2019, p. 510). Il s'agira pour nous d'identifier les processus en les mettant en relation avec les conditions initiales pour aboutir à un résultat. « C'est non seulement une méthode qui permet d'identifier et de mettre en exergue des mécanismes causaux, mais surtout qui vise à en étudier le contenu » (Palier, 2019, p. 512).

Le *process tracing* nous permettra de mettre à l'épreuve nos hypothèses sur les mécanismes causaux, de mieux articuler les résultats obtenus par l'analyse des données qualitatives et de mesurer les résultats obtenus. Cette méthode permet des comparaisons longitudinales, c'est-à-dire qu'elle se fait de manière linéaire dans le temps. « Le *process tracing* est une méthode qui donne une portée scientifique importante aux études de cas : elle permet de faire des

inférences causales sur la base d'une étude de cas unique ou de cas peu nombreux » (Palier, 2019, p. 515).

L'étude de cas comme une méthode analytique nous permettra de collecter des informations et de réaliser une analyse détaillée et en profondeur de la situation des institutions congolaises.

Les travaux du chercheur Robert K. Yin¹ pour ses techniques et recommandations sur la méthodologie de l'étude de cas nous seront d'une grande utilité dans notre analyse. La méthodologie de l'étude de cas concède d'étudier de manière scientifique un phénomène en répondant aux questions du type « pourquoi ? » et « comment ? ». « Elle permet de collecter des données variées et de les faire analytiquement converger pour mettre en valeur les enseignements du ou des cas. Ce n'est pas une méthode de recherche uniquement portée sur l'exploration d'un phénomène mais sur une meilleure compréhension des comportements des sujets étudiés » (Barlatier, 2018, p. 146).

La méthode qui suppose une description et une analyse rigoureuse des faits se départit d'une connotation normative. Alors que les récits analytiques sont utilisés pour affiner progressivement une seule théorie, le *process tracing* se concentre plus explicitement sur la phase de construction de la théorie et de test.

Cette méthode va nous permettre d'avoir une meilleure compréhension de la nature des relations de cause à effet. Dans notre travail, elle nous aidera à appréhender les facteurs qui sont à la base de la situation actuelle de la République Démocratique du Congo. Le *process tracing* évalue le contenu et l'exactitude des observations empiriques avant de pouvoir les admettre comme preuves dans la présence ou l'absence de mécanismes causaux. « L'approche par les mécanismes causaux permet ainsi de voir dans quelle mesure plusieurs facteurs possibles produisent des dynamiques évolutives qui ont à leur tour des effets sur les phénomènes observés » (Surel, 2018, p. 1005).

I 2 Difficultés méthodologiques

Pour répondre à nos hypothèses de recherches, il nous a fallu résoudre certaines difficultés d'ordres méthodologiques. Nous avons surtout rencontré des difficultés en matière d'interviews.

¹Robert K. Yin est un sociologue américain connu pour ses travaux sur la recherche d'études de cas et sur la recherche qualitative.

Dans le but d'avoir plus de sources d'informations, nous avons jugé bon de réaliser des interviews auprès des acteurs sur le terrain ou des personnes travaillant d'une manière ou d'une autre avec la RDC (journalistes, experts des associations). Nous pensons que leurs connaissances et leur expertise nous auraient permis d'aller plus en profondeur dans l'analyse car leurs approches interdisciplinaires et leurs recherches sur la République Démocratique du Congo allaient nous apporter un plus.

Mais nos multiples tentatives, les interviews téléphoniques que nous avons obtenues étaient rares. Les différents acteurs étaient indisponibles ; de plus, les conditions sanitaires actuelles ne favorisent pas les rencontres.

Nous avons constaté que les ouvrages et les articles scientifiques traitant de la République Démocratique du Congo parlent beaucoup plus de la période coloniale belge jusqu'à l'indépendance du pays, et du règne de Mobutu.

I 3 Récolte des données

L'analyse scientifique demande un certain recul dans le temps et dans l'espace, dans le but d'élaborer un travail construit et complet. Des acteurs ont tenté de dresser un portrait et une analyse approfondie de la situation en République Démocratique du Congo.

Nous avons choisi de nous baser sur des ouvrages et des articles qui traitent de la situation congolaise. Les articles scientifiques seront mobilisés afin de confronter et de construire nos hypothèses de recherche.

Le recours à des articles de presse va nous permettre également de comprendre l'évolution du pays. Nous n'oublions pas les différents sites qui traitent de la question congolaise. Les précautions d'usage entourant l'utilisation des sites ou des articles de presse nous obligent à utiliser ces informations avec parcimonie et à avoir un regard critique.

Nous avons également eu recours à l'analyse des discours, tels que les déclarations des multiples acteurs politiques et de la société civile. En effet, à partir de l'analyse du contenu des discours, nous collecterons des informations utiles pour nos recherches. Cette analyse va permettre de faire émerger les éléments clés, de révéler les points de comparaison ou de divergences entre plusieurs discours.

Un discours construit la représentation du réel que l'émetteur veut faire partager par son allocution. Énoncer un discours, c'est vouloir agir sur les autres, c'est une action volontariste d'influence. « Il en résulte que pour la plupart des spécialistes du langage, énoncer un discours, c'est vouloir agir sur autrui. Le discours a ainsi un objectif performatif : c'est un

acte volontariste d'influence. La plupart des discours, notamment politiques, publicitaires et managériaux, sont alors considérés comme appartenant à la classe des énoncés argumentatifs, dont la finalité réside dans la recherche d'adhésion du destinataire » (Seignour Lavoisier, 2011, p. 31).

CHAPITRE II

CADRE THEORIQUE ET MODELE D'ANALYSE

Dans ce chapitre, nous parlerons de la RDC telle qu'elle est abordée par plusieurs auteurs qui appliquent tantôt une grille de lecture internationale, tantôt une grille de lecture interne au pays. Nous exposerons la théorie qui guidera notre travail. Il sera question de la notion de démocratie : la démocratie universelle et ses dix critères, et la démocratie en Afrique. Nous aborderons aussi la notion d'État failli (même si elle ne s'applique pas au sens strict à la RDC qui est davantage un État faible). Mais certains auteurs utilisent cette notion comme Vlassenroot et Delaléeuwe.

Pour permettre une analyse plus opérationnelle à partir de ces concepts, nous proposons enfin de mobiliser le modèle des « trois I » (Palier, Surel, 2005). Même s'il s'applique en principe davantage à des analyses de politiques publiques, ce modèle permet de prendre en compte trois éléments politiques fondamentaux : les institutions (propres à un système politique comme celui de la RDC), les intérêts (les acteurs sont au premier plan de l'analyse dans notre mémoire), les idées (étant entendu que les valeurs et les croyances des acteurs, leur représentation du monde et de la société, jouent un rôle important dans les dynamiques politiques).

II 1 Revue de la littérature sur la RDC

Notre recherche sur la RDC nous a amené à consulter une multitude de livres et d'articles. Pour ce faire, nous avons décidé de nous baser sur certains auteurs qui, selon nous, illustrent le mieux les différents types d'analyses faites sur le sujet.

Dans son ouvrage intitulé, *Histoire du Politique au Congo-Kinshasa*, Gauthier de Villers relate les transformations de l'État et du pouvoir au Congo-Kinshasa depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. C'est un ouvrage de sociologie historique qui est pertinent dans le cadre de notre approche par le *process tracing*. Il fait le récit des grands événements qui ont marqué la politique congolaise et appréhende, dans leurs changements et continuités, le rôle des rapports de dépendance internationaux et les caractéristiques du pouvoir politique, des acteurs, et de l'État congolais dans son ensemble. « Les acteurs politiques nationaux ont des intérêts et des logiques d'action propres, mais quel est le poids des influences extérieures sur les décisions qu'ils prennent ? Bien sûr, ils tiennent nécessairement compte de l'environnement international et de leur dépendance en termes de moyens d'action » (de Villers, 2016, p. 49).

L'auteur aborde la place des intervenants étrangers dans la vie politique du pays. « Il y a une continuité fondamentale. Le sort du pouvoir en place à Kinshasa est dans des mains étrangères, le Congo étant livré au jeu des intérêts et ambitions de ses voisins et d'autres pays africains » (de Villers, 2016). La grille de lecture par les relations internationales est aussi adoptée par Germain Ngoie Tshibambe (2013). « Dans le contexte congolais, on cherche à comprendre pourquoi et comment ce “géant aux pieds d'argile” qu'est le Congo rencontre des limites dans sa volonté de devenir un pôle de puissance sur la scène africaine. Cette question rejoint les préoccupations des décideurs congolais de l'époque qui cherchent à faire jouer au pays un rôle à la mesure de ses dimensions économiques et humaines » (Tshibambe, 2013, p. 244). La recherche du renforcement de son autonomie diplomatique et stratégique devient une préoccupation pour les autorités congolaises.

L'explication par les relations internationales et la géopolitique est une clé parmi d'autres pour comprendre la difficulté d'enraciner la démocratie en RDC. Abordant la situation du Congo, Jean-Claude Willame, l'auteur de *La guerre du Kivu : Vues de la salle climatisée et de la véranda*, trouve qu'il est présomptueux de croire à la démocratie au Congo. À partir d'une grille de lecture différente, davantage centrée sur le pays lui-même, il qualifie la situation de « démocratie à la congolaise » et il argumente. « En fait, le terme “démocratie” ne répond d'aucune façon à l'évolution politique actuelle du Congo. Les bailleurs de fonds et les parrains du Congo se sont satisfaits de la mise en place d'artefacts institutionnels démocratiques comme un gouvernement responsable devant un Parlement, une justice nominalement indépendante, etc. » (Willame, 2010, p. 114). Il remarque que le législateur congolais n'a pas pu fonctionner comme un véritable contrepoids à l'exécutif.

Germain Mukendi et Bruno Kasonga, les auteurs de l'ouvrage *Kabila : Le retour du Congo*, dressent un bilan proche de celui de Willame quant aux effets sur la difficulté d'enraciner une démocratie. Ils s'appuient sur des exemples extraits du régime de Mobutu. « La population se rend alors compte qu'une clique d'individus détient des fortunes colossales, en plus d'afficher des comportements publics insolents. Le peuple se rend aussi compte que toutes les dénonciations faites par le président de la République sur le fonctionnement du système restent “théoriques” et “protocolaires” » (Kasongo, Mukendi, 1997, p. 38).

Les auteurs parlent de la monopolisation des pouvoirs. « L'usage de tous ces pouvoirs, la concentration de tous ces pouvoirs dans les mains d'une seule personne font que le super-dirigeant en a oublié son rôle d'être au service de la population et de son pays » (Kasongo, Mukendi, 1997). Ils pensent que l'arrivée de Joseph Kabila est due à la mauvaise politique intérieure, à la volonté du changement et à la frustration de la classe politique dans son

ensemble. « La classe politique zaïroise, en particulier dans sa composante restée attachée au régime Mobutu, a refusé de s'engager dans la voie correspondant aux exigences du changement exprimées par les Zaïrois à travers la Conférence Nationale » (Kasongo, Mukendi, 1997).

« La combinaison de l'interventionnisme de Mobutu, de sa perte d'influence diplomatique et de la déliquescence des structures étatiques du pays constitue de cocktail qui fait que ce pays immense et richement doté soit devenu la cible des prédateurs des États voisins » (Cros, Misser, 2006, p. 8). Voilà comment Marie-France Cros et François Misser, les auteurs de l'ouvrage, *Géopolitique du Congo (RDC)*, décrivent la situation du pays dans les années 1990. Ils présentent les divers acteurs, les forces en présence, et rappellent le rôle des pays voisins, sans oublier les interventions de la communauté internationale. L'ouvrage fait aussi la part belle aux enjeux économiques et à la géographie. « Stratégique de par sa position géographique, le Congo l'est aussi par l'abondance et la variété de ses richesses naturelles. Au cours de la conquête, les Belges avaient qualifié, à juste titre, le Congo de "scandale géologique" » (Cros, Misser, 2006).

Les auteurs de l'ouvrage, *Négocier et contester l'ordre public dans l'Est de la République démocratique du Congo*, Koen Vlassenroot et Nathalie Delaleuwe, vont dans le même sens pour aborder la République démocratique du Congo. Le pays est présenté comme l'archétype de l'effondrement institutionnel et de la faillite de l'État. Ils montrent que l'État a perdu ses capacités. « L'État zaïrois a perdu progressivement sa capacité, au sens wébérien du terme, d'organisateur de l'espace public, en raison de son manque de moyens, de la privatisation du contrôle bureaucratique et de l'impact d'une décennie de luttes entre groupes armés » (Vlassenroot, Delaleuwe, 2008, p. 45). Dans le cadrage théorique ci-après, nous reviendrons sur la notion d'État failli.

Pierre Jacquemot, dans son ouvrage, *Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC)* établit un lien entre le conflit en RDC et les richesses minières. Il existe un environnement politique favorable à l'épanouissement d'une économie qui se nourrit de la prédation et s'autodétruit avec le temps par la surexploitation des sols et des hommes. « Le conflit est devenu une activité hautement lucrative. Tant que des acheteurs sont disposés à participer au trafic des minerais, les groupes militaires n'ont aucune raison de déposer les armes. Les bénéfices dégagés par l'exploitation minière et des trafics permettent aux rebelles d'acquérir armements lourds, canons, mortiers de longue portée, AK 47, munitions, appareils de transmission et uniformes, à l'étranger » (Jacquemot, 2009, p. 50).

L'auteur de l'ouvrage *Félix, Une mission pour le Congo*, Serge Mbata parle de la personnalité, du parcours politique et des ambitions pour la RDC de l'actuel président, Félix Tshisekedi. Il veut polir l'image de ce dernier car les biographies n'étaient pas suffisamment en sa faveur. « Nous trouvions, en effet, que ses faiblesses étaient plus rapportées que ses forces et nous voulions inverser la tendance sur ce fait et, en même temps, lui produire une ébauche de programme de gouvernance » (Mbata, 2020, p. 11). Pour l'auteur, Félix Tshisekedi est l'homme de la situation, l'Homme providentiel. « Félix TSHISEKEDI est le seul, je dis bien le seul congolais qui rassemble suffisamment de ressources pour faire partir Kabila dans les meilleurs termes et poursuivre ainsi l'accomplissement de la mission » (Mbata, 2020).

Colette Braeckman, l'auteur de *Les nouveaux prédateurs : Politique des puissances en Afrique centrale*, montre l'influence et le rôle des puissances en RDC. Cette situation se retrouve dans les propos de l'évêque de Bukavu, Monseigneur Kataliko². « Des pouvoirs étrangers, avec la collaboration de certains de nos frères congolais, organisent des guerres avec les ressources de notre pays. Ces ressources, qui devraient être utilisées pour notre développement, pour l'éducation de nos enfants, pour guérir nos malades, bref, pour que nous puissions vivre d'une façon plus humaine, servent à nous tuer » (Braeckman, 2009, p. 223).

À travers les articles et ouvrages des différents auteurs, nous remarquons qu'il n'y a pas de dissensions mais plutôt une grande complémentarité dans les écrits.

Pour la plupart des auteurs, l'arrivée de Kabila est due à la mauvaise gouvernance, à la volonté de la population d'en finir avec le pouvoir absolu de Mobutu. Le pays a perdu ses capacités d'organisateur de l'espace public. Il est dans un état de nécessité et d'asphyxie.

Le conflit reste une activité lucrative avec les trafics de minerais. Cette activité qui dégage de l'argent alimente l'achat des armes et nourrit les groupes rebelles, les groupes militaires des pays voisins et les multinationales. Celles-ci exploitent les minerais, participent et financent la guerre en mettant des équipements militaires à la disposition des rebelles.

²Monseigneur Emmanuel Kataliko était l'évêque de Bukavu. Pour avoir osé identifier la cause des multiples conflits qui ravagent la RDC, il sera déporté par les autorités du RDC-Goma vers Butembo. Libéré, il succombait à une crise cardiaque peu de temps après son arrivée Rome.

II 2 Les concepts de démocratie

II 2 1 La notion de démocratie (universelle)

Le mot « démocratie » désigne à l'origine un régime politique dans lequel les citoyens participent aux décisions politiques à travers le vote (participation conventionnelle) ou des formes plus protestataires (participation non conventionnelle ou extra-institutionnelle comme, par exemple, les manifestations). Aujourd'hui, ce terme désigne tout système politique dans lequel le peuple reste souverain. Elle qualifie une forme (procédures) et un idéal (valeurs) de société, la manière de se gouverner.

La démocratie est une forme d'organisation politique qui est supposée agir dans l'intérêt général. Le peuple est à la fois détenteur du pouvoir et soumis à ce pouvoir politique. Cependant, elle reste susceptible d'interprétations différentes en ce qui concerne la souveraineté populaire et son application pratique. Ainsi, le terme de démocratie ne doit pas se référer uniquement à des formes de gouvernement mais peut désigner une forme de société avec des valeurs d'égalité et de liberté. « Il existe fondamentalement deux conceptions de la démocratie : procédurale et substantielle. La première envisage la démocratie comme mode de fonctionnement étatique : elle met en évidence ses règles, ses agencements institutionnels, ses mécanismes. La seconde l'aborde dans une perspective philosophico-politique, en tant qu'idéal de société, et ouvre des débats sur la loi, la liberté, l'égalité l'éducation, etc. » (Schiffino, 2003, p. 16).

Nombreuses sont les organisations qui publient des « Indices de démocratie ». Nous pouvons citer l'Indice de qualité de la démocratie (*Global DemocracyRanking*)³, la typologie de *Freedom House*⁴, l'*Indice Vanhanen*⁵, l'*Indice Polity*⁶ et le Baromètre de la Démocratie (*The DemocracyBarometer*)⁷. Ces indices sont des instruments de mesure qui prônent le développement des libertés, qui évaluent les élections, l'idée de liberté et de participation démocratique. Ils donnent un aperçu sur la démocratie en RDC.

³L'Indice de qualité de la démocratie (DemocracyRanking) est composé de six éléments : la politique, le sexe, l'économie, la connaissance, la santé et l'environnement.

⁴*Freedom House* est une organisation non gouvernementale fondée en 1941, qui prône le développement des libertés dans le monde. Pour cette organisation, la liberté n'est possible que dans un système politique démocratique.

⁵L'*Indice Vanhanen* utilise les deux principales catégories de Robert Dahl (la participation, la concurrence) pour déterminer le degré de démocratisation de l'État.

⁶L'*Indice Polity* se base sur une évaluation des élections au sein des États en qui concerne la compétition, le niveau de participation et d'ouverture.

⁷Le Baromètre de la Démocratie (), embrasse les idées libérales et participatives de la démocratie. Elle repose sur trois principes fondamentaux et neuf fonctions : la liberté (libertés individuelles, la primauté du droit et la sphère publique), le contrôle (la concurrence, les contraintes mutuelles et la capacité gouvernementale) et l'égalité (la transparence, la participation et la représentation).

Pour aborder la notion de démocratie, deux auteurs nous serviront de guide. Il s'agit de Nathalie Schiffino et Patrick Quantin. La première fait une synthèse en dix critères de la démocratie et le second aborde la démocratie en Afrique avec une autre approche pour éviter une vision trop occidentalocentrée. Enfin, la RDC axant sa dynamique institutionnelle sur la représentation, nous prendrons aussi en considération les principes du gouvernement représentatif selon Bernard Manin⁸.

Nathalie Schiffino, l'auteur de l'ouvrage *Crises politiques et démocratie en Belgique*, énumère dix critères pour parler de la démocratie, quel que soit le contexte géopolitique. Les trois premiers critères abordent les fondements tandis que les sept suivants portent sur la représentation. « Ils constituent en quelque sorte une déclinaison des trois premiers ou les développent, à l'image des branches pour un tronc » (Schiffino, 2003, p. 16). De manière simple, voici les dix critères développés par l'auteur.

Critère 1 : la souveraineté du peuple. La société publique (L'État) tient ses pouvoirs des citoyens.

Critère 2 : les citoyens sont égaux. « L'égalité (comme la liberté) est une condition culturelle de la démocratie. Elle revêt trois formes : l'égalité des droits, l'égalité des opportunités et l'égalité des conditions » (Schiffino, 2003).

Critère 3 : Le fonctionnement du système démocratique a un prérequis d'efficacité et un prérequis de valeurs. « Le régime doit sa légitimité à une double source : l'efficacité et le respect des droits universels » (Schiffino, 2003).

Critère 4 : le peuple peut déléguer son pouvoir à des représentations « Quoi qu'il en soit, elle doit toujours prendre la forme de l'élection au suffrage universel pur et simple » (Schiffino, 2003).

Critère 5 : le pouvoir des élus est limité dans le temps. « Dans son application, le principe de délégation fait toujours l'objet d'une restriction temporelle » (Schiffino, 2003, p. 18).

Critère 6 : le pouvoir délégué échu, une procédure permet de constituer le suivant.

Critère 7 : l'accès au pouvoir se fait par la compétition.

Critère 8 : l'opposition conserve la possibilité d'accéder au pouvoir. « La démocratie aspire à un équilibre entre la protection de ceux qui ont moins de voix et l'écoute de ceux qui en ont plus » (Schiffino, 2003, p. 19).

⁸ Bernard Manin est un philosophe et politologue français. Il travaille dans le domaine de la pensée politique. Bernard Manin est connu pour ses travaux sur le libéralisme et la démocratie représentative.

Critère 9 : les trois pouvoirs sont séparés et les élus détiennent le pouvoir législatif. « Le caractère démocratique du régime n'est effectivement assuré que si chaque pouvoir respecte le champ des fonctions qui lui est assigné » (Schiffino, 2003, p. 19).

Critère 10 : les lois instaurées par le pouvoir législatif créent un État de droit. « La Constitution et les lois doivent refléter la volonté du peuple et garantir les valeurs démocratiques » (Schiffino, 2003).

Ces mécanismes et valeurs sont repris par Bernard Manin (1995) sous la forme de quatre principes qui régissent le fonctionnement des institutions représentatives. Issus de l'évolution démocratique en Occident, ils pourraient qualifier tout régime démocratique, à nouveau en dehors de son contexte géopolitique. Nous les reprenons ici comme des marqueurs possibles quand nous appliquons le *process tracing* à la RDC, avant de nous pencher sur la question de savoir s'il existe plus spécifiquement une démocratie africaine.

Pour Manin (1995), le régime représentatif implique que les gouvernants disposent d'une autonomie à l'égard des gouvernés (un des quatre principes). Ils n'exercent pas le pouvoir politique selon un mandat impératif. Car l'épreuve de la discussion est indispensable comme préalable aux décisions publiques (un des quatre principes). Cela permet aux débats libres d'influencer les processus de décision dans l'intérêt général. Dans ce cadre, les gouvernés disposent d'une autonomie à l'égard des gouvernants (un des quatre principes). Ils doivent en effet pouvoir protester de manière conventionnelle (vote) ou non (par ex. manifestations) comme nous l'avons indiqué plus haut. Enfin, la tenue d'élections régulières permet une alternance au pouvoir (un des quatre principes).

II 2 2 La notion de démocratie africaine

Il est capital de distinguer les modèles et les expériences en démocratie. Les premiers sont de type normatif et montrent ce que devrait être une démocratie tandis que les seconds exposent ce qui se passe en réalité dans l'organisation et la pratique d'un régime démocratique. Avec le temps, les expériences et les modèles s'influencent réciproquement sans toutefois se confondre. À propos de la démocratie en Afrique, il y a la vision optimiste qui soutient que les pays africains s'avancent par voies imperceptibles vers la démocratie, et la vision pessimiste qui pense que les élites des pays africains ne veulent pas introduire les règles du jeu qui menaceraient leurs propres intérêts. Comment qualifier alors les expériences de démocratie à travers l'Afrique ? Pour Patrick Quantin, « Entre démocratie et non-démocratie, elles se situeraient, un demi-siècle après les grands cycles de décolonisation, dans une zone

intermédiaire que les spécialistes appellent des régimes “hybrides”, c’est-à-dire des régimes dans lesquels survivraient des éléments de démocratie (élections) amalgamés avec des pratiques autoritaires » (Quantin, 2010, p. 293).

Dans les « régimes hybrides », il y a des éléments de démocratie comme les élections (cf. Manin et Schiffino ci-dessus) couplés avec des pratiques autoritaires (propagande, répression, encadrement de la population, soumission et l’obéissance de la société). Nous sommes en présence de régimes qui ne sont ni vraiment démocratiques, ni vraiment autoritaires avec la tenue régulière d’élections multipartites et le respect de quelques droits politiques de bases. De manière générale, les oppositions sont confrontées à un double barrage. Il y a d’abord blocage dans l’organisation et le déroulement des scrutins, après quoi vient la limitation des libertés qui s’étend en amont et en aval des élections. Ce scénario donne la figure de la démocratie réduite aux élections : « la démocratie électorale ». « À l’instar des régimes autoritaires civils, sous la pression internationale, les régimes issus des coups d’État organisent des élections qui permettent de légitimer leur position. Les consultations sont manipulées à des moments et à des degrés divers » (Quantin, 2010, p. 300). Les oppositions aux régimes autoritaires sont ainsi confrontées à des difficultés.

Sur la notion de démocratie en Afrique, deux visions s’opposent. Nous avons les auteurs « optimistes » et les « pessimistes ». « Le principal clivage oppose les auteurs “optimistes” confiants dans le “politique par le bas”, qui affirment que les sociétés africaines s’avancent par des voies obscures mais irrésistibles vers la démocratie avec “pessimistes” qui pensent que les élites au pouvoir ne souhaitent pas respecter sincèrement des règles du jeu qui compromettraient leurs positions » (Quantin, 2010, p. 296).

L’Afrique n’est donc pas aujourd’hui sur la voie de la convergence avec le modèle occidental. Dans le futur, elle peut soit s’arrêter simplement, soit s’orienter vers un modèle universel. Il est possible de croire qu’elle pourrait se situer au carrefour des auteurs que nous avons mobilisés.

II 2 3 Le concept d’État faible et d’État failli

« Le terme même d’“Etat” révèle ainsi une ambition de constituer une forme particulière de pouvoir politique qui se caractérise par sa stabilité, sa permanence, sa continuité » (Balzacq et al., 2014, p.13). La notion d’État failli est utilisée dans les discours politiques, économiques et dans le monde géopolitique. Le terme représente un État où rien ne fonctionne correctement et qui n’arrive pas à assurer ses missions essentielles. Il s’agit de l’incapacité à préserver l’ordre,

à canaliser les demandes de la population et à garantir la sécurité pour cette dernière. Le classement des États se fait sur la base de douze indicateurs classés en fonction de trois grandes familles, à savoir les indicateurs économiques, sociaux et politiques. « Le concept d'État failli est apparu dans les années 1990 pour désigner un État incapable de contrôler son territoire et ses frontières. La Somalie est, depuis vingt ans, considérée comme la quintessence de cette notion, qu'elle a d'ailleurs fortement contribué à inspirer » (Robinet, 2012, p. 50).

L'État faible est marqué par des frontières théoriquement inviolées mais dont le contrôle territorial interne est faible. « Il ne s'agit plus seulement de la préservation de l'étendue territoriale, mais de l'efficacité du contrôle en son sein » (Elden, 2008, p. 103). C'est le manque de capacité et, dans certains cas, le manque de volonté d'exercer un contrôle réel sur l'ensemble du territoire. Parlant de la RDC, des auteurs comme Denis Tull et Timothy Raeymaekers affirment que « L'absence d'institutions étatiques solides et impartiales a permis à des élites de parasiter l'État, de se l'approprier pour servir leurs propres intérêts et de créer de nouvelles formes de gouvernance, processus dont la communauté des bailleurs a été complice » (Botiveau, Stearns, 2013, p. 25). En réalité, l'État n'a pas tant disparu mais s'est radicalement transformé. « L'État, toutefois, est faible et clientéliste dans l'ensemble du pays » (Botiveau, Stearns, 2013).

II 2 4 Synthèse sur la démocratie et son application au contexte africain

L'auteur Nathalie Schiffino reprend les caractéristiques universellement acceptées sur la notion de la démocratie tout en reconnaissant l'importance des spécificités locales. « Cette définition est générale : il faudra préciser pour chaque pays auquel elle est appliquée comment les critères y sont mis en œuvre, en tenant compte des variations non seulement dans l'espace mais également dans le temps, puisque la démocratie est dynamique et évolutive » (Schiffino, 2003, p. 16).

« L'évolution du rapport à la démocratie dans les sociétés africaines doit être comprise de manière dynamique en tenant compte de la variété de sources d'inspiration ainsi que de l'assemblage de celle-ci par un travail d'adaptation et de transformation effectué par les acteurs » (Quantin, 2010, p. 297). Aujourd'hui, la notion de démocratie à l'africaine ne s'appuie pas directement sur la tradition mais sur l'évolution récente des rapports de forces entre les continents. La thèse principale de Claude Ake⁹ est que la démocratie africaine est

⁹Claude Ake était un politologue nigérian. Il était considéré comme « l'un des plus grands philosophes politiques d'Afrique ». Claude Ake est connu pour ses recherches sur la démocratie et le développement en Afrique. Il a été actif dans la politique nigériane avec ses critiques sur la corruption et l'autoritarisme.

unique et n'a pas à être évaluée par rapport à un modèle universaliste. Abordant la difficile implantation de la démocratie en Afrique, Guy Rossatanga-Rignault revient sur un principe souvent affirmé « L'Afrique se trouve en démocratie importée. Or, sa position est de concevoir la démocratie non pas comme un état, une nature de la société, mais bien plutôt comme une construction qui n'est possible que si la greffe tient compte des dynamiques du dedans et du dehors. La démocratie comme un accomplissement à l'œuvre en Afrique sans les Africains expose dès lors le modèle de l'élection importée à un échec » (Mouity, 2011, p. 157).

Dans ce chapitre, nous avons identifié deux conceptions de la démocratie : la démocratie procédurale et la démocratie substantielle. Pour le développement de notre travail, dans un esprit de cohérence et scientifique, nous allons faire référence de ces deux notions. Notre objectif est de vérifier si les institutions sont mises en place et surtout voir comment elles fonctionnent dans la réalité. Nous n'allons donc pas nous limiter seulement à l'existence de ces dernières. Par ailleurs, nous verrons si la démocratie africaine qui s'appliquerait en RDC correspondrait à la terminologie d'État faible selon Badie et Birnbaum (Balzacq et al., 2014, p. 114) : l'État congolais disposerait d'institutions centralisées et mobiliserait une raison d'État incarnant un intérêt général mais il n'agirait pas comme opérateur d'activités ni (re-) distributeur de ressources pour le peuple dit souverain.

II 3 Le modèle d'analyse par les « trois I »

Pour notre travail, il nous semble important de mettre en évidence les intérêts des différents acteurs et la place des institutions ainsi que les dimensions cognitives. Pour ce faire, nous avons choisi de nous référer à l'approche théorique des « trois I » abordée par les auteurs Bruno Palier et Yves Surel. Dans le chapitre méthodologique, nous avons proposé de travailler selon la méthode du *process tracing* et par les discours, entre autres. Le choix des « trois I » qui peuvent incarner la démocratie et le fonctionnement de l'État permet ainsi de trianguler le cas, la théorie et la méthode.

L'expression désigne les trois ensembles d'éléments que sont les « idées », les « intérêts » et les « institutions ». « Ces notions sont parfois diversement substantives, on le verra, mais leur utilisation invite à s'intéresser de manière systématique à plusieurs dimensions souvent séparées de l'analyse » (Palier, Surel, 2005, p. 7). Pour Yves Surel, « Les “trois I” permettent en effet à nos yeux d'isoler plusieurs mécanismes, qui sont soit dépendants de l'une de ces

dimensions, soit caractérisés par une interaction entre les dimensions retenues » (Surel, 2018, p. 1010).

Le modèle d'analyse des « trois I » nous permettra de rester attentifs à la multiplicité des dimensions possibles, des variables en présence de l'analyse et à la pluralité des causes possibles dans notre travail. « Mobiliser conjointement les “trois I” repose, par conséquent, sur l'idée que ces variables explicatives ne sont pas exclusives les unes des autres, mais peuvent être associées au moins a priori pour délimiter les axes de la recherche et les dynamiques pertinentes dans l'analyse de l'État en action » (Palier, Surel, 2005, p. 10).

Les auteurs pensent que les « trois I » facilitent la formulation des hypothèses. « En s'appuyant sur plusieurs pans importants de la littérature, cet usage des “trois I” permet aussi de formuler diverses hypothèses a priori sur les phénomènes observés, qui peuvent se révéler concurrentes ou complémentaires a posteriori » (Palier, Surel, 2005, p. 32).

- Les intérêts

Les intérêts permettent de reconnaître les acteurs pertinents, les dynamiques fondamentales comme les calculs et les stratégies développées en fonction des coûts et bénéfices attendus des conflits ou des coopérations envisageables ainsi que des conséquences éventuelles.

L'identification des intérêts en présence, les préférences des acteurs et leurs stratégies nous permettront de mieux baliser notre travail. « Il est ainsi nécessaire de repérer les acteurs en présence, leurs préférences, leurs forces, leur capacité d'action et de mobilisation, ainsi que leurs stratégies » (Palier, Surel, 2005, p. 11).

Abordant les capacités d'action dont font preuve souvent les présidents américains dans l'initiative des réformes, Surel pense que « L'intérêt du président à agir est ainsi la conséquence de dynamiques distinctes d'évolution de l'opinion publique à l'égard des différentes institutions politiques du régime américain et constitue un mécanisme, présent ou absent, dans différents processus de décisions » (Surel, 2018, p. 1010).

Comme nous le verrons plus loin, les acteurs sont nombreux et ils défendent leurs positions en fonction des intérêts.

En effet, les intérêts ne peuvent pas être compris sans les institutions dans lesquelles ils se constituent et interagissent.

- Le poids des institutions

Les institutions donnent une profondeur historique pour identifier les ressources et les contraintes qui régissent les interactions. « Les dynamiques institutionnelles constituent la seconde série de variables. Poser le problème en ces termes suppose de voir comment le tissu plus ou moins ancien et serré de règles, de pratiques et de cartes mentales enracinées pèse sur les comportements des acteurs publics et privés concernés » (Palier, Surel, 2005, p. 13).

Le mode d'organisation entraîne parfois les intérêts de certains acteurs, dont les ressources sont liées à la configuration institutionnelle mise en place. En effet, les institutions politiques forgent ce que les gouvernements font et comment ils le font. « Les institutionnalistes considèrent que, pour comprendre pourquoi des choix politiques différents peuvent être faits, il est avant tout nécessaire d'étudier la structure des institutions politiques qui font ces choix » (Steinmo, 2019, p. 382). Comment comprendre l'évolution des institutions en République Démocratique du Congo ? En effet, les institutions sont créées par des individus qui cherchent à maximiser leurs propres intérêts.

- La dimension cognitive

Les éléments cognitifs et normatifs correspondent à la dimension intellectuelle. Ils peuvent identifier une série de connaissances qui permettent de guider le travail de recherche. « Pas plus que les autres, cette dimension ne dispose d'une réelle substance aisément repérable empiriquement et théoriquement » (Palier, Surel, 2005, p. 16). La dimension cognitive s'interroge sur les changements de croyances et de représentations. Elle insiste sur le poids des éléments de connaissance, des idées, des croyances sociales. La variable « idée » permet de voir comment évoluent les rapports de forces et l'influence des acteurs.

Nous sommes conscients des limites du modèle d'analyse (dont Palier et Surel disent eux-mêmes qu'il n'en est pas tout à fait un). En effet, décomposer notre objet d'étude paraît une démarche nécessaire, mais pas suffisante. L'analyse ne portera pas sur des éléments statiques mais permettra plutôt d'éclairer les dynamiques qui régissent les modes de régulation.

Les trois éléments des « trois I » vont nous permettre de nourrir une interrogation sur l'évolution des institutions de la République Démocratique du Congo.

Dans ce chapitre théorique et analytique, nous avons utilisé à quelques reprises le mot hypothèses et donc amené l'idée que nous allons tester des énoncés qui découleraient de la revue de la littérature, du cadre théorique et du modèle d'analyse. Les hypothèses que nous allons mettre à l'épreuve via le *process tracing* dans le chapitre suivant sont : Hypothèse 1 : Les institutions politiques dysfonctionnent car elles sont victimes des crises politiques et

militaires successives. Hypothèse 2 : Les dysfonctionnements de la démocratie en RDC résultent des calculs politiques et des intérêts économiques.

CHAPITRE III

CADRE HISTORIQUE

Le contexte international a changé avec la fin de la guerre froide. Les régimes forts en Europe centrale chancellent, avec la chute du Mur de Berlin en novembre 1989. « La chute du Mur de Berlin a fourni un déclic sans être la cause directe, à la contestation de régime en faillite, en commençant par le Bénin et en s'amplifiant rapidement par un effet boule de neige à la totalité du sous-continent » (Quantin, 2010, p. 295). Le président Mobutu¹⁰ perd la plupart de ses soutiens occidentaux ainsi, le régime zaïrois est ébranlé.

Pour François Mitterrand¹¹, le vent de l'histoire tourne et l'Afrique ne sera pas épargnée. Il va proposer un schéma basé sur le système représentatif, des élections libres, le multipartisme à l'occasion de la seizième Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique¹² à la Baule le 20 juin 1990. « Alors que l'Occident avait toléré l'absence de démocratie dans le Tiers Monde durant la phase de bipolarisation Est-Ouest, privilégiant la stabilité politique, l'implosion de l'URSS et le contexte général d'un monde plus interdépendant ont conduit les acteurs internationaux à faire pression pour l'adoption de principes démocratiques par les pays en développement » (Marchesin, 2004, p. 505).

Le discours de la Baule a légitimé les aspirations démocratiques naissantes, et les oppositions dans beaucoup de pays ont vu en ce dernier un soutien apporté et au-delà une incitation à précipiter les transitions. « En 1990, le monde bascule : le communisme disparaît des radars, Ceausescu, le dictateur roumain qui entretenait les meilleures relations avec Mobutu, est déboulonné devant les caméras de télévision, l'Europe et les États-Unis s'accordent pour remettre de l'ordre dans cette Afrique devenue une sorte de galerie Tussaud de dictateurs passés de mode » (Braeckman, 2009, p. 58).

Suite à des manifestations, des grèves et des marches de protestation, Mobutu annonce une série de réformes politiques. Mais elles seront insuffisantes pour calmer les populations. Ainsi, pour sortir de la dictature et du parti unique, l'épiscopat zaïrois propose l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) pour passer à une période de transition démocratique.

¹⁰Mobutu Seseseko Kuku Ngbenduwa Za Banga, né Joseph-Désiré Mobutu, est un homme d'État, militaire zaïrois. Il a dirigé le Zaïre de 1965 à 1997.

¹¹François Mitterrand est un homme politique français. Il a été président de la République du 21 mai 1981 au 17 mai 1995.

¹²Les sommets France-Afrique sont une suite de réunions diplomatiques au niveau des chefs d'État. Ils sont initialement limités aux pays francophones.

Le cadre historique comportera quatre parties. Dans la première partie, il sera question de la Conférence Nationale Souveraine. Dans la deuxième partie, nous aborderons les deux guerres du Congo. Nous évoquerons en troisième partie les périodes de Laurent-Désiré Kabila et de Joseph Kabila. Nous terminerons par l'arrivée de Félix Tshisekedi au pouvoir, une succession marquée pour la première fois par une alternance pacifique en République Démocratique du Congo.

Cette partie du travail va permettre d'éclairer et de comprendre le présent, l'évolution des événements. En effet, il faut connaître le passé pour comprendre le présent. « L'Histoire permet de connaître le passé, de comprendre le présent et, si elle ne permet pas de prédire l'avenir, elle le nourrit de sa représentation » (Jovic, 2012, p. 2).

Nous signalons que cette partie du travail reprend une partie de notre mémoire de Master 60. En effet, il n'y a pas eu de changements notables sur le plan historique et sur l'évolution de la Constitution.

III 1 La Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1990 à 1992

La Conférence Nationale Souveraine s'est étalée sur une année et demie au Palais du Peuple et avait réuni les délégués représentant toutes les couches de la population (les partis politiques, la société civile, les groupes professionnels et l'armée), la diaspora et toutes les régions. « Les conférences nationales, faut-il le rappeler, sont une invention, une contribution africaine à la théorie de la démocratisation. Ces assises politiques imposées par les mouvements d'opposition aux pouvoirs établis, composés essentiellement d'organisations de la société civile, se sont soldées par des résultats variables » (Dosso, 2012, p. 57).

De la Conférence Constitutionnelle, on passe à la Conférence Nationale Souveraine. Après de multiples péripéties et controverses juridiques entre l'opposition et le pouvoir, Mobutu signe l'Ordonnance n° 91-070 portant la création et la composition d'une Conférence Constitutionnelle. Mais face aux nombreuses manifestations populaires de protestation et de pression, Mobutu céda et signa l'Ordonnance n° 91-097 instituant la Conférence Nationale. C'est dans un climat de crise et de rudes épreuves (les menaces et les attaques nocturnes des délégués à la Conférence Nationale, la corruption de ces derniers, les campagnes d'intoxications mensongères, etc.) que Mobutu signera à la fin, l'Ordonnance n° 91-020, relative à l'immunité des délégués à la Conférence Nationale et l'Ordonnance n° 91-021 reconnaissant la souveraineté de la Conférence Nationale.

L'objectif de la Conférence Nationale Souveraine était que les citoyens analysent la situation du pays et qu'ils trouvent les solutions idoines aux crises du pays. L'idée principale était la prise de conscience collective, l'élaboration de la démocratie et le développement du pays.

La Conférence qui a duré 16 mois, a fait la lecture de toute l'histoire nationale, a diagnostiqué la nature politique, les causes profondes des crises, et elle a balisé le futur avec la mise en place des fondamentaux d'un État de droit, démocratique et pluraliste. Elle a ainsi permis la rédaction du Projet de la Constitution de la troisième république, l'indépendance de la magistrature de manière à permettre au Pouvoir judiciaire de jouer correctement son rôle de troisième pouvoir, la dynamisation et la réorganisation de l'armée et surtout la suppression du MPR¹³, parti État.

À partir des résolutions de la Conférence Nationale Souveraine, un Gouvernement de Transition est mis en place, le Haut Conseil de la République tenant lieu de Parlement de Transition.

Les résolutions de la CNS n'ont pas pu être d'application car le président Mobutu perpétra le Coup d'État militaire du premier décembre 1992. En effet, il suspend la CNS, il refuse de reconnaître et de permettre l'application des résolutions et démet de son poste le 5 février 1993 le Premier ministre Étienne Tshisekedi wa Mulumba¹⁴. Par la suite, il réinstaura une nouvelle dictature de 1992 à 1997. « Depuis 1990, les coups d'État sont justifiés par leurs auteurs comme une phase transitoire de remise en ordre "pour sauver la démocratie" dans des contextes marqués par un blocage du jeu constitutionnel » (Quantin, 2010, p. 299).

Contrairement à la volonté de la rue, Mobutu ne compte pas céder le pouvoir. « À l'opposé, Mobutu Sese Seko s'est méthodiquement employé à faire échouer la conférence nationale zaïroise aux seules fins de garder le pouvoir. Il le perdra par la guerre » (Bourmand, 2006, p. 639). La réinstauration de cette nouvelle situation voulue et imposée par le président Mobutu va servir de lit au pouvoir de l'AFDL¹⁵ dirigé par Laurent-Désiré Kabila.

En effet, les démarches de libéralisation de la vie politique ne résolvent pas la crise économique de l'époque. Il y a une diminution du PIB, le pays n'arrive plus à assumer le service de la dette. Le pouvoir d'achat est impacté par une inflation galopante (+ 9769 % en

¹³MPR, Mouvement Populaire de la Révolution est un parti politique de l'ex-Zaïre fondé en 1967. Il est le parti unique dont tous les Zaïrois étaient membres de droit, et ce dès leur naissance. C'est un instrument qui contrôle la vie politique, économique et sociale. Il est animé par l'idéologie du mobutisme, c'est-à-dire la pensée, les actes et les enseignements du président fondateur. Cette idéologie a permis à Mobutu et à sa famille de monopoliser le pouvoir politique et ainsi dominer la population.

¹⁴Etienne Tshisekedi wa Mulumba est un homme d'État de la RDC. Il fut ancien premier ministre, premier commissaire d'État. Il était le président de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS).

¹⁵L'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo est la coalition des dissidents à Mobutu et de groupes ethniques congolais qui ont favorisé la prise de pouvoir de Laurent-Désiré Kabila.

1994) et les services publics s'effondrent. Les soldats impayés se livrent à des pillages. « L'État se retire peu à peu des secteurs sociaux : puisqu'il faut satisfaire les créanciers, l'enseignement est "assaini" et le nombre de professeurs passe de 185000 à 126000 ; les soins de santé, quant à eux, deviennent payants » (Braeckman, 2009, p. 57).

III 2 Les deux guerres du Congo

Pour mieux comprendre les guerres en République Démocratique du Congo, il faut remonter le temps. Il suffit de souligner les effets du génocide rwandais de 1994. En effet, après le génocide, des milliers de réfugiés traversaient la frontière rwandaise en direction du Zaïre¹⁶, en particulier dans la région de Goma. Parmi les déplacés se trouvaient des génocidaires (les dirigeants qui avaient orchestré le génocide et leurs familles). Depuis la RDC, ils planifiaient la reconquête du Rwanda. Pour endiguer les menaces importantes pour leur pays, le nouveau président rwandais, Paul Kagamé et son allié, le président ougandais, Yoweri Museveni interviendront militairement en RDC.

De 1996 à 2003, la République Démocratique du Congo a été marquée par deux guerres. La Première guerre est un conflit intervenu entre 1996 et 1997 au terme duquel le président Mobutu est chassé du pouvoir par les rebelles soutenus par des États étrangers, notamment l'Angola, le Rwanda et l'Ouganda.

La RDC sera de nouveau le théâtre d'une deuxième guerre. De 1998 à 2003, le pays fut le terrain de ce que certains nommèrent la « Première Guerre mondiale (ou continentale) africaine » car nombreux étaient les belligérants.

III 2 1 La Première guerre du Congo : 1996 -1997

L'exode de réfugiés rwandais, principalement hutus, dans l'est du Zaïre, suite à la prise de pouvoir du Front Patriotique Rwandais en 1994, va déstabiliser le pays. En effet, ces réfugiés parmi lesquels se trouvent des milices seront poursuivis par le régime rwandais. De plus, la situation des Banyamulenge¹⁷, des Tutsis présents au Zaïre depuis des générations, devenait précaire. Le Rwanda leur apporte un soutien militaire en prévision d'une éventuelle escalade. Le vice-gouverneur de la ville de Bukavu décréta, le 7 octobre 1996, que les Banyamulenge

¹⁶Le Zaïre était l'ancien nom du pays. En 1997, le Zaïre fut rebaptisé République Démocratique du Congo (RDC).

¹⁷Les Banyamulenge sont un groupe rwandophone vivant à l'Est de la République Démocratique du Congo. Ils sont surtout présents dans les provinces de Sud-Kivu et Nord-Kivu. Ils sont qualifiés de Tutsi. Ils sont considérés comme dans des alliés du Rwanda, et donc des traîtres dans leur environnement congolais. Ils ne doivent pas être confondus avec les réfugiés rwandais.

devaient quitter le pays. En réponse, ces derniers menèrent un soulèvement contre les autorités locales.

La guerre débuta entre les Forces Armées Zaïroises (FAZ) et les Banyamulenge. Une nouvelle force politique et militaire est mise en place par le Rwanda et l'Ouganda. Il s'agit de l'AFDL avec à sa tête Laurent-Désiré Kabila. Forts de leur premier succès, ils optèrent pour un autre objectif à savoir le changement du régime au Zaïre.

L'AFDL va rapidement prendre les villes proches des frontières orientales avec la destruction des camps de réfugiés. Après la prise du Kivu, le pays est rapidement traversé jusqu'à la capitale Kinshasa, avec le soutien de la population lassée par le régime en place. Les soldats de l'armée régulière cessent de combattre, prennent la fuite ou rejoignent les insurgés.

Laurent-Désiré Kabila prit officiellement le pouvoir le 20 mai 1997 et changea le nom du pays en République Démocratique du Congo. La Première Guerre posa les jalons de la Deuxième Guerre qui s'ensuivit rapidement.

III 2 2 La Deuxième guerre du Congo : 1998 -2003

Une fois installé au pouvoir, Kabila sera vite contesté. Il devient suspect d'autoritarisme, de corruption, comme son prédécesseur. Il est qualifié de « marionnette de Kigali » par les forces pro-démocratiques congolaises car la présence ostensible des Rwandais dans les institutions irrite beaucoup de Congolais.

Kabila décide de prendre ses distances avec les nations qui lui avaient permis d'accéder au pouvoir. Ainsi, il se sépare de son chef de cabinet rwandais, James Kabarebe¹⁸ pour le remplacer par un Congolais. Par la suite, il demanda le retrait des forces militaires ougandaises et rwandaises.

C'est dans cet environnement qu'éclate la Deuxième Guerre avec l'implication de plusieurs pays africains et de groupes armés dans une région aux frontières poreuses. La lutte pour le pouvoir s'engage et tourne rapidement dans la violence. Très tôt, des alliances régionales africaines s'activent, entraînant des actions militaires qui vont durer 5 ans.

¹⁸James Kabarebe est un officier rwandais, officier des services de renseignements en Ouganda en 1994, chef d'état-major de la République Démocratique du Congo entre 1996 et 1998 et ministre de la Défense du gouvernement rwandais de 2010 à 2018. Il a occupé de hautes fonctions politico-militaires dans trois pays différents. James Kabarebe participera aux deux guerres sur le territoire congolais.

- Les belligérants

Pour Filip Reyntjens¹⁹, constitutionnaliste et politologue belge, professeur de droit et de sciences politiques à l'Université d'Anvers « Le Congo est devenu le champ de bataille où des acteurs militaires, des armées gouvernementales aussi bien que des groupes armés non gouvernementaux, livrent leurs guerres extraterritorialement ». Plusieurs acteurs sont impliqués dans cette deuxième guerre. « Cette nouvelle guerre du Congo a été qualifiée à juste titre de « première guerre continentale africaine » car, bien plus que lors de l'avancée de l'AFDL, un grand nombre d'États y sont directement impliqués. « Du côté de la rébellion : le Rwanda, l'Ouganda, et le Burundi, bien que celui-ci, empêtré dans ses difficultés internes, n'ait été qu'un acteur effacé. Du côté de Kinshasa : l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et le Tchad en une coalition hétéroclite dans laquelle les militaires angolais et zimbabwéens ont tenu les premiers rôles » (Pourtier, 2003, p. 28).

– Les forces alignées sur Kinshasa : Nous avons des pays alliés tels le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie. Nous avons aussi le Tchad, la Libye et le Soudan qui furent impliqués mais de manière plus limitée et surtout sur une période courte. Ils contrôlent l'ouest et le sud du pays. À ces pays, s'ajoutent les différents groupes nationalistes. Disons que le régime Kabila a été sauvé par l'intervention rapide des États africains.

– Les forces soutenues par l'Ouganda : Il y a l'armée nationale ougandaise (Uganda Peoples Defense Force) et des groupes rebelles comme le Mouvement de Libération du Congo (MLC), qui contrôle le nord du Congo.

– Le Burundi est présent avec les Forces Armées Burundaises (FAB), l'armée nationale et le groupe rebelle Conseil National pour la Défense de la Démocratie Forces de Défense de la démocratie (CNDD-FDD).

– Le Rwanda est présent avec le Front Patriotique Rwandais (FPR) et le soutien les milices créées par les populations Banyamulenge. Ces groupes sont essentiellement actifs au Nord et au Sud-Kivu.

- L'évolution du conflit

Le Rwanda apporte son assistance aux Banyamulenge, qui prennent le contrôle des villes de Goma, Bukavu et Uvira. Ainsi, une portion du nord-est du Congo est occupée. Les rebelles, après la prise de Kisangani, le centre diamantaire, commencèrent à menacer la capitale Kinshasa.

¹⁹Filip Reyntjens est spécialiste de l'Afrique subsaharienne. Ses recherches portent sur le droit constitutionnel, l'histoire des Grands Lacs et les politiques de développement.

Les offensives lancées par les rebelles touchent directement le gouvernement Kabila durant des jours. Il ne sera sauvé que par l'intervention de plusieurs États africains alliés. C'est ainsi que les pays membres de la *Southern African Development Community*²⁰ (SADC) interviennent car ils sont liés par le traité de défense mutuelle contre toutes agressions extérieures.

Le 18 janvier 1999, Nelson Mandela²¹ proposa les pourparlers de paix qui vont déboucher sur un cessez-le-feu. Pour le contrôle du cessez-le-feu, le Conseil de Sécurité des Nations Unies ordonna le déploiement d'officiers de liaison. Par la suite, les Nations Unies vont autoriser la présence d'une force de 5500 hommes, la MONUC²² pour superviser le cessez-le-feu.

Notons que le conflit a fait beaucoup de dégâts. Aux nombreux morts, il faut ajouter les personnes victimes de famine et de maladie, sans oublier les millions d'autres qui ont été déplacées de leurs terres ou qui se sont retrouvées en asile dans les pays limitrophes. « Durant les guerres congolaises (1996-2003), l'État a été confronté encore plus durement à de nouveaux types d'acteurs, mouvements rebelles, milices ethniques et entrepreneurs économique-militaires. Certains de ces acteurs ont simplement cherché à établir des monopoles sur des ressources locales. D'autres, en revanche, ont tenté de forger des alliances locales et transfrontalières pour mieux contrôler l'espace public local » (Vlassenroot, Delaleeuwe, 2008, p. 46).

La guerre ne vit pas beaucoup de batailles rangées entre les armées nationales. Elle est dominée par des miliciens peu disciplinés, semi-professionnels recrutés comme des auxiliaires de l'armée. Les moyens privilégiés pour financer la guerre sont les pillages en tout genre, les trafics et les prédatations économiques.

²⁰ Southern African Development Community, créée lors du sommet des chefs d'États et de gouvernement réuni à Windhoek en Namibie, est une organisation qui a pour but de promouvoir le développement économique de l'Afrique centrale.

²¹ Nelson Mandela est un homme d'état sud-africain. Il a été dirigeant de la lutte contre le système politique de ségrégation raciale avant de devenir le président du pays. Il a été sollicité pour arbitrer plusieurs conflits africains. Il est le médiateur dans l'Afrique des Grands Lacs au Zaïre et au Rwanda.

²² MONUC, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo devenue la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) est une mission de maintien de la paix. Par la résolution 1279 du Conseil de Sécurité, elle a été créée le 30 novembre 1999.

III 3 La période après Mobutu

L'après-Mobutu sera marquée par la succession des Kabila, père et fils. Il s'agit de Laurent-Désiré Kabila et Joseph Kabila.

- La période Laurent-Désiré Kabila de 1997 à 2001

Laurent-Désiré Kabila prit officiellement le pouvoir le 20 mai 1997. Il parvient à renverser le régime de Mobutu grâce à l'AFDL lors de la Première Guerre du Congo.

Prétendant n'avoir jamais été zaïrois, il supprime toute référence à cette dénomination (le pays retrouve son nom d'origine, le fleuve est rebaptisé Congo, la monnaie, l'hymne national ainsi que la devise).

Le gouvernement de salut public mis en place n'est pas stable, faute de véritable légitimité. Il est perçu comme étant contrôlé et téléguidé de l'extérieur car les postes clés comme les Affaires étrangères, la Sûreté nationale, l'Armée sont dirigés par des non-Congolais, mais plutôt par des Tutsis d'origine rwandaise et ougandaise. Pour assoir son pouvoir, il décide de se débarrasser de ses alliés qui l'ont aidé à s'emparer du pouvoir, à savoir les officiers et soldats rwandais et ougandais.

Cette nouvelle situation sera suivie par une nouvelle rébellion dans l'Est du pays. Après la rupture avec le Rwanda et l'Ouganda, Kabila va durcir son pouvoir. Il nomme personnellement les députés, emprisonne les hommes politiques ainsi que des journalistes qui ne partagent pas ses points de vue et abolit l'AFDL pour créer le Comité du Pouvoir Populaire (CPP). Il concentre les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif entre ses mains. « Après la scission avec le Rwanda et l'Ouganda, Le Mzee régna en autocrate. Il prit plusieurs décisions draconiennes, nomma personnellement les députés de la manière la plus aléatoire. Son Parlement déménagea de Kinshasa pour Lubumbashi. Ces 200 parlementaires ne disposaient d'aucun pouvoir et ne furent jamais consultés » (Malonga, 2012).

Isolé politiquement et diplomatiquement, Laurent-Désiré Kabila est abattu dans des circonstances non encore élucidées le 16 janvier 2001 dans sa résidence par un membre de sa garde. Il faut noter qu'avant ce geste fatal, plusieurs tentatives de coup d'État avaient été déjouées. « Même si la mort violente du chef de l'État prit au dépourvu un régime qui n'avait rien prévu pour la succession du Président et frappa la population de stupeur, elle ne fut pas réellement une surprise : depuis des mois, l'ancien maquisard que les Ougandais, conseillés par feu Julius Nyerere, étaient allés chercher en 1996 dans son exil tanzanien, avait été

présenté comme le verrou bloquant toute solution à la crise, l'obstacle empêchant l'application des accords de paix de Lusaka » (Braeckman, 2001, p. 151).

- La période Joseph Kabila de 2002 à 2019

Laurent-Désiré Kabila est arrivé au pouvoir par les armes. Il avait été investi comme président en vertu d'un décret-loi pris pour les besoins de la cause et qui ne prévoyait pas les conditions de vacance du pouvoir.

Pour combler le vide juridique laissé par la mort de Laurent-Désiré Kabila, une réunion de crise fut organisée avec la présence des autorités civiles, militaires et des représentants de l'Angola et du Zimbabwe. « Il organise donc, selon nos informations, une « réunion de crise » à laquelle prendront part le colonel Eddy Kapend, le ministre d'État Pierre Victor Mpoyo (l'homme de Luanda auprès de Kabila), l'ambassadeur angolais en République démocratique du Congo (RDC), ainsi que les chefs des détachements militaires angolais et zimbabwéens » (Kpatindé, 2001). L'objectif était de maintenir la continuité. Outre qu'il porte le même patronyme que Laurent-Désiré, Joseph Kabila présente l'avantage d'être un militaire. Il sera désigné pour remplacer son père. « L'entourage du Président réussit à serrer les rangs et proposa une solution imprévue : Joseph Kabila, le fils du défunt, commandant en chef de l'armée de terre et qui avait été étroitement associé par son père à la conduite des affaires, fut choisi pour assurer la présidence » (Kpatindé, 2001). Par un vote unanime du Parlement congolais, il fut nommé Président de la République Démocratique du Congo.

L'Accord de Sun City signé le 19 avril 2002 en Afrique du Sud mettra fin à la Deuxième Guerre du Congo. L'accord pose les bases d'un gouvernement unifié, du multipartisme, ainsi qu'une feuille de route pour des élections transparentes. Kabila reste Président et un gouvernement de transition est mis en place pour une période de deux ans. La signature de l'accord entraînera une diminution des combats mais ne mettra pas fin à la guerre.

Joseph Kabila sera élu en 2006 et réélu en 2011. Son deuxième et dernier mandat devait prendre fin le 20 décembre 2016 car la Constitution l'empêche de se représenter²³.

À la fin de son second mandat, il ne quitte pas le pouvoir, sous prétexte des difficultés financières qui empêchent la tenue des élections et sur base de l'Article 70. « Joseph Kabila ne veut pas quitter son poste. Dans la nuit de lundi à mardi, une heure avant la fin de son deuxième mandat, le président congolais a annoncé à la télévision publique la liste de son

²³Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. À la fin de son mandat, le Président reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu. (Article 70 de la Constitution).

nouveau gouvernement. La Constitution l'empêche pourtant de briguer un troisième mandat. L'opposition réclame la tenue d'élections, mais elles sont perpétuellement repoussées par le chef de l'État, au pouvoir depuis quinze ans » (Arte, 2016).

Pour en finir avec le mandat sans fin de Joseph Kabila, l'accord de la Saint-Sylvestre²⁴ sera signé le 31 décembre 2016. L'accord prévoit le maintien au pouvoir du président malgré la fin de son mandat. En échange, Kabila est incité à respecter la limite du nombre de mandats présidentiels. Les élections ont lieu le 30 décembre 2018 et le 10 janvier 2019, la CENI déclare Félix Tshisekedi comme le nouveau Président de la République Démocratique du Congo.

Le *process tracing* va permettre d'inscrire l'analyse dans un temps suffisamment long pour observer l'évolution et les changements intervenus durant la période de 1990 à nos jours. « On le voit, l'intérêt premier du *process tracing* de notre point de vue repose sur plusieurs éléments associés : il oblige tout d'abord à inscrire les objets d'analyse dans des temporalités suffisamment longues pour identifier les logiques pertinentes du changement ; il nécessite des analyses en profondeur, afin de disposer d'une densité empirique suffisante pour envisager les facteurs explicatifs possibles » (Surel, 2018, p. 1007).

²⁴L'accord de la Saint-Sylvestre a été signé grâce à la Conférence Episcopale Nationale du Congo. L'accord reste la feuille de route pour les élections prochaines.

CHAPITRE IV

ÉVOLUTION DE LA CONSTITUTION

La Constitution est censée définir tous les aspects relatifs à l'organisation d'un pays. Ainsi, nous aurons la forme de l'État, le régime politique, le mode électoral, le mode de scrutin, la forme du parlement, la durée et le nombre de chaque mandat, les institutions qui composent un État ainsi que leurs attributions respectives. « La définition même de la Constitution qui se trouve dans l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : “Toute société dans laquelle la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a pas de Constitution”. C'est donc la définition de ce que c'est qu'une Constitution » (Maus, 2009, p. 560).

La Constitution organise les relations des institutions les unes envers les autres. Elle peut être écrite ou coutumière, souple ou rigide. La Constitution reste la norme la plus élevée hiérarchiquement au sein des ordres juridiques.

En RDC, la Constitution de juin 1967 définit un État unitaire, un régime présidentiel. Elle prévoit au moins deux partis politiques et un parlement monocaméral. Dans la réalité, il n'y eut qu'un seul parti. Cette Constitution a été révisée de multiples fois par des ordonnances-lois du Président avant son amendement en avril 1990. À partir des années 90, la Constitution connaîtra des changements notables qui résultent de l'évolution intervenue dans la vie politique et institutionnelle du pays.

Les différentes constitutions qui vont suivre définiront le type de société du pays. Ceci déterminera la forme de l'État, le régime politique, le mode de scrutin, la responsabilité et le fonctionnement des institutions.

Notre Chapitre IV traitera en première partie de l'Acte Constitutionnel de la Transition de 1994. Dans la deuxième partie, nous parlerons de la Constitution de la Transition de 2003 et nous finirons avec la Constitution de 2006 et ses amendements.

IV 1 L'Acte constitutionnel de la transition d'avril 1994

Le déclenchement du processus de démocratisation a entraîné une série de crises ayant surtout pour origine les divergences de la classe politique sur l'ordre constitutionnel apte à conduire la transition vers la formation de la Troisième République.

La Conférence Nationale Souveraine, regroupant toutes les forces vives du pays, a établi un nouvel ordre institutionnel de la transition afin de mettre fin pour de bon à la crise politique et institutionnelle.

Les divergences de vues des acteurs au sujet de cet ordre institutionnel vont accroître la crise. En effet, le texte qui est l'un des acquis de la conférence nationale met un terme à la domination du parti unique. Mais la mouvance présidentielle est décidée à empêcher sa promulgation.

Cette situation débouchera sur la tenue du Conclave politique de Kinshasa. Par la loi n° 93/001 du 2 avril 1993, l'Acte Constitutionnel harmonisé a établi un autre cadre institutionnel de la transition qui conduit directement au dédoublement institutionnel et à la multiplication des textes constitutionnels. Comme résultat, nous aurons la confusion et le blocage du fonctionnement de l'État avec des impacts sur le plan social et économique.

Pour trouver des solutions durables et définitives, les concertations politiques du Palais du Peuple ont été sanctionnées par un protocole d'accord mettant fin au dédoublement des institutions de la transition par la mise sur pied d'un seul Acte dénommé « Acte Constitutionnel de la Transition ».

L'objectif premier de cet acte est de garantir la paix civile et de prévenir tout conflit de compétence au sommet de l'État. Les institutions de la République sont : Le Président de la République, le Haut Conseil de la République (le Parlement de Transition), le Gouvernement (il est pleinement responsable de la gestion de l'État et en répond devant le Haut Conseil de la République), les Cours et Tribunaux (Les Cours et Tribunaux demeurent indépendants afin d'assurer le respect des libertés fondamentales).

Les institutions doivent fonctionner de manière à incarner la neutralité, avec une étroite collaboration et en concertation permanente dans le but d'éviter les conflits tout en sauvegardant leur indépendance et surtout le partage équilibré et équitable du pouvoir. L'esprit et le contenu de l'Acte Constitutionnel de la Transition répondent donc à l'obsession de mettre en place les institutions de la transition sur des bases juridiques incontestables, avec l'adhésion de tous.

Notons que l'acte constitutionnel de transition harmonisé est resté en vigueur de 1994 à 1997 avant d'être abrogé par Laurent-Désiré Kabila, lors de la prise de pouvoir. Ce dernier va gérer le pays en s'appuyant sur le décret-loi constitutionnel du 27 mai 1997, suivi de l'Acte Constitutionnel de la Transition de novembre 1998. Il fixe l'organisation et l'exercice du pouvoir.

IV 2 La Constitution de la Transition d'avril 2003

La Constitution de la Transition s'inspire de l'Accord Global et Inclusif adopté à Sun City, en Afrique du Sud. Elle est inspirée par la volonté de présenter une loi fondamentale qui rend efficace le fonctionnement d'un État de droit, un accroissement progressif du bien-être des citoyens. Il n'est pas question dans un premier temps de satisfaire aux exigences d'une excellente technique de droit constitutionnel mais plutôt de répondre à l'attente des citoyens qui souhaitent avant tout disposer d'un cadre juridique qui garantisse un État de droit.

IV 2 1 La forme de l'État

La forme de l'État est celle d'un État unitaire mais fortement décentralisé. Le régime de type fédéral est exclu. Une personnalité juridique est accordée aux provinces, villes, communes et à la chefferie avec une autonomie renforcée pour les questions concernant la gestion de leurs ressources.

IV 2 2 La question de la nationalité

La constitution consacre le principe de l'exclusivité de la nationalité, ce qui veut dire que celle-ci ne peut pas être acquise sans avoir au préalable abandonné une nationalité déjà possédée.

Il y a une distinction entre les Congolais dont la nationalité est d'origine et ceux dont elle est acquise. Cette distinction a des effets sur la faculté d'occuper des fonctions éminentes réservées aux Congolais d'origine.

IV 2 3 Le pouvoir législatif et exécutif

L'équilibre des pouvoirs figure parmi les enjeux politiques immédiats au cours du travail de rédaction du projet, dans le cadre de la recherche d'une certaine stabilité d'un régime démocratique afin d'éviter toute concentration de pouvoir entre les mains d'un seul organe d'une part, et d'autre part tout blocage préjudiciable du régime en cas d'absence de collaboration entre les pouvoirs.

Afin d'éviter la concentration excessive du pouvoir dans les mains d'une seule personne, avec des dérives souvent néfastes, la Constitution instaure un équilibre au sommet avec le Président de la République (élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois, il préside le Conseil des ministres) et le Premier ministre (nommé

par le Président mais il est responsable devant le parlement ; il est le chef du Gouvernement, il conduit la politique de la nation et il gouverne).

Le contrôle du gouvernement est exercé surtout par l'Assemblée nationale (Les députés peuvent sanctionner, mettre en cause la responsabilité individuelle des membres du Gouvernement).

Un autre équilibre est instauré entre les deux chambres du Parlement. Ainsi, les textes législatifs doivent être approuvés à la fois par l'Assemblée nationale (élue directement au suffrage universel) et le Sénat (il émane des assemblées provinciales). Nous sommes ainsi dans un système bicaméral parfait.

L'article 104 de la Constitution de la transition délègue au Sénat la compétence de l'élaboration de l'avant-projet de Constitution et l'article 98, et à l'Assemblée nationale la compétence, de l'adoption du projet à soumettre à référendum.

IV 2 4 Le pouvoir judiciaire

La Constitution affirme clairement l'indépendance du pouvoir judiciaire. Elle opte pour une dualité d'ordres. La Cour Constitutionnelle est le juge pénal du chef de l'État et du Premier ministre. Elle est dotée de plusieurs prérogatives, tant dans sa fonction première de juge de la constitutionnalité des lois, des traités et des règlements qu'en ce qui concerne l'interprétation de la Constitution, la répartition des compétences entre les différents pouvoirs au niveau de l'État ainsi que le contentieux électoral et référendaire national.

La Cour Constitutionnelle est composée de neuf membres, qui sont tous nommés (trois par le Président de la République, trois sont présentés par le Parlement réuni en congrès et les trois autres par le Conseil supérieur de la magistrature). On constate donc la recherche d'un certain équilibre dans sa composition. Le mandat des membres est de neuf ans non renouvelable.

IV 2 5 La place des provinces et l'autorité coutumière

- Les providences

L'importance de l'institution provinciale dans l'architecture constitutionnelle de la RDC se mesure par rapport à l'immensité du pays (2345000 km²). L'article 226 accorde trois ans de délai après la mise en place des institutions constitutionnelles pour l'effectivité des nouvelles provinces. Ainsi, les institutions provinciales actuelles en fonction s'occupent des compétences et les abandonnent après trois ans aux nouvelles entités.

L'Assemblée provinciale composée des députés provinciaux est l'institution délibérante de la province et elle contrôle le Gouvernement provincial, les services publics provinciaux et locaux.

Le Gouverneur, le vice-gouverneur et au plus dix ministres constituent le Gouvernement provincial. L'Assemblée provinciale a la capacité de relever de leur fonction les membres du Gouvernement provincial à titre individuel ou collectivement.

La législation nationale prime sur la législation provinciale et toute loi provinciale incompatible avec des lois et règlements nationaux est nulle et abrogée de plein droit.

- L'autorité coutumière

L'autorité coutumière joue un rôle influent tant au niveau politique que social. En effet, dans le contexte sociopolitique du pays, il est manifeste que l'autorité traditionnelle passe pour le seul pouvoir à même de s'enorgueillir d'une certaine légitimité qui vient notamment des règles non étatiques qui l'administrent. La Constitution demande à l'autorité coutumière de promouvoir la cohésion nationale, l'unité, car l'objectif est de faire de cette institution un des acteurs de la politique de réconciliation nationale nécessaire en période post-conflit. C'est pourquoi le constituant a consacré l'autorité coutumière dans la loi fondamentale. Elle est dévolue conformément à la coutume locale, pour autant, précise le texte, que celle-ci ne soit pas contraire à la Constitution, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

IV 3 La Constitution de 2006

La Constitution de 2006 permet de mettre fin aux séries de crises dont le pays fait l'objet. C'est aussi un moyen de donner au pays toutes les possibilités de se reconstruire, de fonder une nouvelle ère démocratique sur base de laquelle la population congolaise pourra choisir librement ses dirigeants lors d'élections pluralistes, libres et surtout crédibles.

Ainsi, conformément à l'article 104 de la Constitution de la transition, le Sénat issu de l'Accord Global et Inclusif²⁵ a déposé un avant-projet de la nouvelle Constitution à l'Assemblée nationale qui l'a adopté.

La Constitution de 2006 a été adoptée par référendum le 18 décembre 2005, puis promulguée en février 2006 par le Président Joseph Kabila. Elle est entrée en vigueur dès sa promulgation (art. 229). « S'agissant de la Constitution elle-même, elle se compose d'un exposé des motifs,

²⁵ L'Accord Global et Inclusif est un accord qui a été signé à Pretoria en Afrique du Sud, le 16 décembre entre le Rwanda et la RDC. Le but était de mettre fin à la Deuxième Guerre. Cet accord a été précédé par l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Suite à cela, le gouvernement de transition a été mis en place.

d'un préambule, de 8 titres divisés en chapitres regroupant au total 229 articles. C'est par conséquent un texte très long et extrêmement détaillé ne laissant que peu de place à l'interprétation tant les détails et précisions y sont abondants » (Pollet-Panoussis, 2008, p. 475).

IV 3 1 État unitaire et fédéral

Le nouveau découpage territorial fixe le nombre des provinces à 25, plus la ville de Kinshasa. Ces entités sont dotées de la personnalité juridique²⁶. Il y a aussi les entités territoriales décentralisées que sont les villes, les communes, les secteurs et les chefferies.

L'État est uni et indivisible et son fonctionnement est unitaire (la tutelle de l'État s'exerce sur les entités territoriales décentralisées) et fédéral (il y a une répartition des compétences entre le pouvoir central et les entités décentralisées).

IV 3 2 Pluralité politique et citoyenneté

Créer un parti politique ou appartenir à celui de son choix est un droit. Le système de parti unique est désormais inconstitutionnel.

La nationalité congolaise est exclusive, par conséquent, la double nationalité est en théorie inacceptable. Il est prévu une loi organique qui définit les conditions d'acquisition, de reconnaissance, de perte et de recouvrement de ladite nationalité.

IV 3 3 Les nouvelles institutions

Il y a le Président de la République, le Parlement, le Gouvernement, les Cours et Tribunaux. Les objectifs qui président à l'organisation des institutions sont l'instauration d'un État de droit, la bonne gouvernance, l'alternance politique et la lutte contre l'impunité. « C'est pourquoi, non seulement le mandat du Président de la République n'est renouvelable qu'une seule fois, mais aussi, il exerce ses prérogatives de garant de la Constitution, de l'indépendance nationale (...) et d'arbitre du fonctionnement normal des institutions de la République avec l'implication du Gouvernement sous le contrôle du Parlement » (Bolle, 2007).

Sous l'impulsion du Premier ministre, le Gouvernement reste maître de la conduite de la politique de la nation qu'il définit en accord avec le Président de la République. L'Assemblée

²⁶Le découpage territorial sera effectif trente-six mois après l'installation des institutions qui sont prévues par la Constitution.

nationale a la compétence de sanctionner collectivement par l'adoption d'une motion de censure ou de mettre en cause la responsabilité individuelle des membres du Gouvernement. L'Assemblée nationale et le Sénat, réunis en congrès, ont le pouvoir de déférer le Premier ministre et le Président de la République devant la Cour constitutionnelle en cas de haute trahison ou délit d'initié.

IV 3 4 Les amendements de la Constitution de 2006

Dans le but d'apporter des réponses adaptées aux problèmes posés aux institutions et d'assurer le bon fonctionnement, la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 porte sur la révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

Le Sénat et l'Assemblée nationale en congrès ont révisé 8 articles sur les 229 amendés. Ainsi les articles suivants sont modifiés: 71, 110, 126, 149, 197, 198, 218 et 226.

- Article 71 : Le Président de la République est élu à la majorité simple des suffrages exprimés, et non plus à la majorité absolue à un ou deux tours.
- Article 110 : Un mandat parlementaire est récupéré lorsqu'une fonction politique incompatible arrive à son terme.
- Article 126 : Les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'État.
- Article 149 : Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Il est dévolu aux cours et tribunaux qui sont : la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation, le Conseil d'État, la Haute Cour militaire ainsi que les cours et tribunaux civils et militaires.
- Article 197 : L'Assemblée provinciale est l'organe délibérant de la province. Elle délibère dans le domaine des compétences réservées à la province et contrôle le Gouvernement provincial ainsi que les services publics provinciaux et locaux. Elle légifère par voie d'édit.
- Article 198 : Le Gouvernement provincial est composé d'un Gouverneur, d'un vice-gouverneur et des ministres provinciaux.
- Article 218 : L'initiative de la révision constitutionnelle appartient concurremment : 1. au Président de la République ; 2. au Gouvernement après délibération en Conseil des ministres ; 3. à chacune des Chambres du Parlement à l'initiative de la moitié de ses membres à une fraction du peuple congolais, en l'occurrence 100.000 personnes, s'exprimant par une pétition adressée à l'une des deux Chambres

– Article 226 : Une loi de programmation détermine les modalités d'installation de nouvelles provinces citées à l'article 2 de la présente Constitution.

L'amendement de la Constitution de 2006 est important à signaler. En effet, avec cet amendement, c'est l'article 71 qui constitue le changement notable. Désormais, le Président de la République est élu avec une majorité simple des suffrages.

Les Chapitres III et IV montrent que nous sommes dans un pays instable. Sur une période donnée, la République Démocratique du Congo était en guerre et cette situation aura des influences notables sur la vie politique dans son ensemble. La Constitution censée stabiliser les institutions et fixer le cadre général au regard de l'organisation de l'État congolais fait l'objet sans cesse de modifications.

La Constitution sera modifiée en fonction des conflits, des acteurs et des intérêts. Cette situation aura des répercussions sur les institutions comme le pouvoir législatif (faire la loi) et le pouvoir exécutif (chargé d'exécuter les lois et de les mettre en œuvre). Les Constitutions successives ont été principalement pensées pour permettre à l'exécutif de gouverner sans être influencé ou contrôlé comme il se doit par le pouvoir législatif.

La Constitution garantit à chacun le respect de ses droits (le principe de l'égalité devant la loi, le suffrage universel, le droit de faire entendre sa cause devant les tribunaux) et définit les différents organes de l'État avec le principe de la séparation des pouvoirs.

Il revient donc aux femmes et aux hommes qui sont appelés à remplir les différentes fonctions instituées d'exercer leurs compétences de manière à garantir l'épanouissement des citoyens et le développement intégral du pays.

CHAPITRE V

LES ELEMENTS AFFECTANT LA DEMOCRATIE

Le dernier chapitre de notre travail va nous permettre de comprendre et d'analyser les éléments qui influencent la démocratie en République Démocratique du Congo. À travers notre approche théorique des « trois I », nous avons les institutions, les idées et les intérêts. Cette théorie va nous servir de canevas pour notre analyse.

La méthodologie mobilisée à savoir le *process tracing* nous aidera à exposer objectivement les changements. Elle permet de faire des comparaisons longitudinales, c'est-à-dire de manière linéaire dans le temps. Le *process tracing* va servir à acquérir une meilleure compréhension de la nature des relations de cause à effet. À travers la compréhension des mécanismes de la causalité, nous allons voir comment les institutions ont évolué ainsi que les différents éléments qui concourent aux changements.

Notre ambition est de tenter d'identifier quels sont les éléments du mécanisme qui sont systématiques dans notre étude.

Nous analyserons le poids de l'armée et l'attitude de la classe politique. Nous poursuivrons avec la Constitution et son impact sur le pouvoir exécutif et législatif. Nous terminerons avec l'influence des acteurs non congolais (les acteurs africains et occidentaux) sans oublier ceux que l'auteur Colette Braeckman qualifie de « nouveaux prédateurs ».

À chaque niveau de notre analyse, une attention particulière sera portée sur les acteurs et sur les idées derrière les actes, sans oublier les intérêts.

V 1 La réalité de la classe politique congolaise

Nous sommes en présence d'une nouvelle génération d'acteurs avec d'anciennes mœurs. Pour Mgr Monsengwo²⁷, la classe politique traverse une « crise éthique ». Les « antivaleurs » du temps de Mobutu n'ont pas disparu, qu'il s'agisse du vol, de la corruption, des exactions, de l'illégalité et de l'impunité. « La faiblesse de la classe politique s'explique, selon l'ancien président du Parlement de la transition sous la période Mobutu, l'archevêque de Kisangani, Mgr Laurent Monsengwo, par “la difficulté à respecter la parole donnée de la part de nombre de politiciens congolais” » (Cros, Misser, 2006, p. 93).

²⁷ Laurent Monsengwo Pasinya est un prêtre catholique congolais, docteur en Écritures Saintes et professeur de théologie. Archevêque de Kisangani, il est l'ancien président du Parlement de la transition sous la période Mobutu.

Pour le prélat, « On a presque l'impression qu'il y a un culte de la médiocratie dans le pays. La versatilité des acteurs politiques est telle que nombre d'entre eux semblent avoir le caméléon pour totem. Les politiques congolais ont d'ailleurs inventé l'expression "vagabondage politique" pour décrire leurs propres mœurs » (Cros, Misser, 2006, p. 94). Pour illustrer cette situation, nous allons aborder les événements avant les élections présidentielles de 2018. En effet, quelques heures après avoir apporté publiquement son soutien à Martin Fayulu à Genève²⁸, Félix Tshisekedi claque la porte et est suivi par l'ancien président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, bien qu'ils se fussent engagés à quitter la politique en cas de non-respect de l'accord. C'est ce que dévoile La Fondation Kofi Annan²⁹, qui avait piloté les pourparlers politiques. Quelques jours plus tard, ces deux hommes vont lancer à Nairobi au Kenya, la plateforme électorale, Cap pour le Changement (CACH). « Il est contraint de se retirer et avec Vital Kamhere l'autre perdant à la candidature commune de l'opposition, et toujours sous l'injonction de leurs partis politiques respectifs, vont constituer à Nairobi une autre plateforme dénommée CACH grâce auquel Félix Tshisekedi sera désigné comme candidat commun de l'autre aile de l'opposition politique » (Mbata, 2020, p. 129). Ainsi, « Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe ont décidé de faire alliance nonobstant et disloquant l'accord passé à sept à Genève » (Mbata, 2020).

Dans les discours des acteurs, il est fort peu question des modèles, d'idéologie, mais plus de personnes et d'origines. Ils sont tellement flexibles dans leurs idéologies qu'il suffit d'un rien du tout pour que les acteurs politiques changent de trajectoire.

L'actuel changement de majorité au niveau législatif est un exemple palpable de la flexibilité des acteurs politiques congolais. Avec les élections de décembre 2018³⁰, un accord de partage du pouvoir est conclu entre Joseph Kabila et Félix Tshisekedi. Mais en décembre 2020, le pacte est rompu. Pour Félix Tshisekedi, cette alliance n'est plus tenable. Les alliés de Kabila se désolidarisent de ce dernier pour rejoindre l'actuel président. Ainsi, Félix Tshisekedi qui était en minorité au parlement arrive à former sa propre majorité et installer son Premier ministre à la tête du gouvernement. « Comme à l'Assemblée nationale un mois plus tôt, l'élection du nouveau bureau du Sénat ne comportait pas beaucoup de suspense. En l'absence

²⁸À Genève, les opposants (7 leaders de l'opposition) au régime de Kabila ont signé un accord politique pour une candidature unique commune à la présidentielle du 23 décembre 2018. Mais quatre jours après la signature, on assiste au retrait des signatures de Félix Tshisekedi puis de Vital Kamerhe malgré leurs engagements.

²⁹La Fondation Kofi Annan, du nom du défunt secrétaire général des Nations unies, est l'institution qui a piloté les pourparlers politiques qui ont débouché sur la désignation de Martin Fayulu comme candidat commun et unique de l'opposition congolaise à la présidentielle du 23 décembre 2018.

³⁰En décembre 2018, suite aux élections, Joseph Kabila et ses alliés ont obtenu une large majorité parlementaire avec le contrôle de plusieurs institutions. Félix Tshisekedi se retrouve à jouer le rôle de président symbolique.

de candidatures concurrentes, Modeste Bahati Lukwebo, tête d'affiche du ticket présenté par l'Union sacrée, la nouvelle coalition de Félix Tshisekedi, a été élu président de la chambre haute par 89 voix des 108 sénateurs. Le patron de l'Alliance des forces démocratiques du Congo (AFDC-A), qui fut la deuxième force au sein de la coalition politique de Joseph Kabila, le Front commun pour le Congo (FCC), succède à Alexis Thambwe Mwamba » (Jeune Afrique, 2021). En effet, la majorité pro-Kabila au parlement était composée de multiples tendances. En réalité, plusieurs ont rejoint la coalition FCC³¹ parce qu'ils ne voyaient pas d'intérêt à soutenir l'opposition, estimant qu'aucun membre ne pouvait gagner l'élection présidentielle de décembre 2018. Le FCC est donc un bloc de circonstances et d'intérêts.

Les parlementaires de l'opposition comme de la mouvance présidentielle monnaient leurs motions de défiance ou les interpellations des ministres et autres gestionnaires de l'État. Les auteurs parlent de comportement « alimentaire » d'une bonne partie de la classe politique congolaise. « Dans ces situations où les intérêts et les calculs politiques entrent en jeu, les parlementaires deviennent alors très utiles pour la coalition au pouvoir dans des activités parallèles et immorales où sévit un clientélisme excessif » (Omanyundu, 2013). Parlant des hommes politiques congolais, l'historien Jacob Sabakinu, de l'Université de Kinshasa, les qualifie de « délinquants ». Freddy Mulongo³² qualifie ses compatriotes de girouettes politiques qui tournent au gré du vent et prêts à tout pour un maroquin ministériel, de « traverseurs » de rue qui ne cessent de faire des allers-retours entre le pouvoir et la prétendue opposition, de « caméléons politiques ». Pour lui, « Les politicailleurs adorent être au chaudron de la mangeoire. Ils n'ont pas des convictions politiques et ne font de la politique que pour le ventre. Versatiles, fourbes, roublards, grands requins, les politicailleurs ont pris en otage le peuple congolais. En bons troubadours, ils troubadourisent la politique. La classe politique congolaise est la plus corrompue et pourrie de l'Afrique ! » (Médiapart, 2017).

Jean-Claude Makenga Bof de l'Université Libre de Bruxelles rejoint les acteurs qui parlent de la classe politique congolaise. Pour lui, les politiciens congolais font preuve d'une irresponsabilité et d'un manque criant de patriotisme en plein 21^{ème} siècle. « Depuis l'avènement de son indépendance en 1960, l'actuelle République Démocratique du Congo (RDC), ancien Congo-Belge devenu Zaïre, souffre de sa classe politique. Les politiciens

³¹FCC, Front commun pour le Congo est un groupe parlementaire de l'Assemblée nationale qui comprend plusieurs partis (le Parti majoritaire, le Parti populaire pour la reconstruction et la démocratie). Il est lié à Joseph Kabila. Il a été formé en 2018 en vue d'organiser les forces politiques pour les élections de décembre 2018.

³²Freddy Mulongo est un journaliste vivant en France. Il est accrédité à Matignon auprès du Premier ministre, au Sénat français et également à l'Organisation des Nations Unies à Genève.

congolais sont les premiers coupables du marasme dans lequel ils ont enfoncé le pays, avec la contribution manifeste de l'Occident » (La Libre, 2020).

Disons que les politiciens manquent de sincérité entre eux, prêts à se tirer une balle dans le dos pour des intérêts et parfois pour des intérêts personnels. La transhumance politique³³ fait partie intégrante de la vie politique congolaise. Loin d'être une bonne stratégie politique, elle demeure un véritable goulot d'étranglement à l'évolution démocratique de la République Démocratique du Congo. Le phénomène apparaît comme une action opportuniste des hommes politiques. Il permet au transhumant de garder ses privilèges lorsqu'il quitte sa formation politique en plein mandat. Les acteurs de ce fait tiennent à leurs intérêts.

Comme nous le verrons plus loin, le comportement et l'attitude des hommes politiques congolais seront déterminants dans l'évolution démocratique du pays.

V 2 La place et le poids des institutions

V 2 1 La constitution

Depuis le discours de François Mitterrand à la Baule en juin 1990, qui liait l'aide française à la démocratisation, jusqu'à nos jours, la République Démocratique du Congo a connu des changements et des amendements au niveau de sa Constitution à plusieurs reprises.

La RDC est passée de l'Acte constitutionnel de la Transition d'avril 1994 ou Constitution de la Transition rédigée par la Conférence Nationale Souveraine d'avril 1992 pour mettre en place une transition démocratique. Elle sera abrogée par Laurent-Désiré Kabila lors de sa prise de pouvoir. Ainsi de 1997 jusqu'à la fin officielle de la Deuxième Guerre du Congo en 2003, le pays va connaître plusieurs textes constitutionnels. Il y aura d'abord le Décret-loi de mai 1997 puis l'Acte constitutionnel de la Transition de novembre 1998. Nous aurons par la suite la Constitution de Transition d'avril 2003 et la Constitution de 2006.

Durant la période de 1994 à nos jours, le pays a connu cinq textes juridiques qui définissent les différentes institutions composant l'État et qui organisent leurs relations. La règle la plus élevée de l'ordre juridique de la République Démocratique du Congo est donc en perpétuel changement. Nous sommes en présence d'une constitution souple. James Bryce³⁴ définit cette situation. « Les termes "souple" (flexible) ou "changeant" (fluid) que je propose pour les Constitutions de ce type impliquent que celles-ci ne sont pas stables, et n'ont aucune garantie

³³La transhumance politique évoque le passage d'un politicien d'un parti à un autre. Il s'agit d'une idéologie à une autre. Si de manière générale, le bétail transhumant est souvent guidé par un berger, les hommes politiques le sont par leur moralité.

³⁴James Bryce est un juriste, historien et homme politique britannique originaire d'Irlande, né en 1838 et mort en 1922. Il a été professeur de droit civil à l'Université d'Oxford.

d'immutabilité et de permanence. Elles se trouvent dans un état d'évolution perpétuelle, comme la rivière d'Héraclite, dans laquelle personne ne peut se baigner deux fois » (Bryce, 2013, p. 12).

De nouvelles lois sont adoptées continuellement. Ces lois affectent non seulement les différentes institutions, mais aussi leur propre fonctionnement, ce qui n'offre pas les garanties suffisantes de l'ordre public. Disons que la Constitution en RDC est fonction de la situation politique et des acteurs en présence, ce qui présente le risque d'aboutir à une instabilité du texte constitutionnel. Ainsi, la Constitution perd de sa portée symbolique, voire tout simplement de sa suprématie.

La Constitution, de manière générale, favorise le fonctionnement d'un État de droit. Il revient donc aux femmes et aux hommes qui sont appelés à remplir les différentes fonctions instituées d'exercer leurs compétences. En RDC, la stabilité de la Constitution incombe aux acteurs qui ont des programmes et des stratégies de conquête ou de conservation du pouvoir. La modification de la Constitution du pays dépend donc des forces en présence et des intérêts qui sont en jeu. « Une explication possible de ce véritable paradoxe (souvent négligé) paraît assez évidente. La stabilité de n'importe quelle Constitution ne se fonde absolument pas sur sa forme, mais plutôt sur les forces sociales et économiques qui la sous-tendent et la soutiennent ; et si la forme de la Constitution résulte de l'équilibre de ces forces, le soutien qu'elles lui offrent peut la maintenir inchangée » (Bryce, 2013).

Nous sommes en présence d'un système politique fragilisé qui vise à sauvegarder les fonctions exécutives et la satisfaction des ambitions des belligérants. « La solidité de l'édifice institutionnel complexe mis en place par l'accord de Pretoria et entériné dans la Constitution de transition est apparue d'emblée bien précaire. Ce compromis a confié les prérogatives de l'exécutif à un quintette dénommé "espace présidentiel" comprenant le président Joseph Kabila et quatre vice-présidents » (Cros, Misser, 2006, p. 85). Ainsi, on retrouve Jean-Pierre Bemba, le patron de MLC, en charge de la Commission économique et financière ; Azarias Ruberwa, le numéro un du RCD, devient le chef de la Commission politique, défense et sécurité ; Abdoulaye Yérodi, qui appartient à la vieille garde du Kabilisme est désormais en charge de la Commission pour la reconstruction et le développement, ainsi qu'Arthur Z'Ahidi N'Goma, dissident du RCD, propulsé à la tête de l'opposition politique avec le concours bienveillant du clan Kabila, occupe le poste de la Commission sociale et culturelle.

Les différents actes constitutionnels évoluent en fonction des crises que connaît le pays et sont issus des accords politiques où les différents acteurs agissent en tenant compte des agendas politiques et surtout des intérêts propres. Ainsi, l'Acte Constitutionnel de la Transition d'avril

1994 est issu de la Conférence nationale Souveraine, La Constitution de la Transition d'avril 2003 découle des résolutions du Dialogue inter-congolais de Sun City en Afrique du Sud et la Constitution de 2006 résulte de l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud.

L'évolution et surtout le changement constant de la Constitution auront des impacts sur le pouvoir législatif et exécutif.

V 2 2 Le pouvoir exécutif et législatif

Les multiples modifications et amendements de la Constitution en République Démocratique du Congo ne cessent de renforcer le pouvoir exécutif au détriment des autres pouvoirs.

Le Décret-loi de mai 1997 donne les pleins pouvoirs au Président de la République. Le Président de la République exerce le pouvoir législatif par décrets-lois délibérés en Conseil des ministres. Il est le chef de l'exécutif et le chef des forces armées. « Kabila devient ainsi le chef de l'exécutif, du législatif et des forces armées » (Dougueli, 2008). Il exerce ses pouvoirs par voie de décrets. Il a le droit de battre monnaie et d'émettre du papier-monnaie en exécution de la loi (Art 5). Le gouvernement est sous son autorité et sous son contrôle. Ainsi, il nomme et relève de leurs fonctions les membres du Gouvernement (Art. 6). Les ministres sont responsables de la gestion de leurs ministères devant le Président de la République (Art. 10). Avec la Constitution de la Transition d'avril 2003, le Président garde toujours beaucoup de pouvoir mais il est accompagné des quatre Vice-présidents. La présidence de la République est composée du Président de la République et de quatre Vice-présidents (Art. 80). Le Gouvernement est composé du Président de la République, des vice-présidents, des ministres et vice-ministres. Le Président nomme les ministres et les vice-ministres sur proposition des Composantes et Entités du Dialogue inter-congolais (Art. 89).

Pour la première fois, avec la Constitution de 2006, on parle d'élection et de mandat. Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois (Art. 70). Le mode de scrutin est aussi abordé. Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés (Art. 71). Le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci (Art. 78).

Nous remarquons une évolution en ce qui concerne la fonction du président. D'un régime totalement présidentiel, nous allons vers un régime semi-présidentiel avec la possibilité d'avoir une cohabitation à la tête du pays. Avec la loi 11/002 du 20 janvier 2011, portant

révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, l'évolution que nous avons constatée est de courte durée. Désormais, le Président de la République est élu à la majorité simple des suffrages exprimés, et non plus à la majorité absolue à un ou deux tours (Art.71).

Se basant sur l'Article 70, qui stipule que : à la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu, l'actuel président reste à la tête du pays bien que son mandat soit terminé depuis décembre 2016.

La crise politique de 2016 se termine avec l'Accord de la Saint-Sylvestre³⁵, signé le 31 décembre 2016. « Cet Accord est intervenu à la suite des pourparlers directs et sous l'égide des évêques catholiques entre les signataires de l'Accord du 18 octobre ou Accord de la cité de l'OUA (Majorité présidentielle et une frange de l'opposition congolaise) et le Rassemblement, principale plateforme de l'opposition au régime de Kabila » (Mbata, 2020, p. 61).

Après l'élection présidentielle (30 décembre 2019), Félix Tshisekedi devient le nouveau Président de la République Démocratique du Congo, succédant à Joseph Kabila. Ainsi la première alternance politique pacifique démocratique est opérée dans le plus grand pays d'Afrique centrale même si l'élection présidentielle est controversée en raison des soupçons de fraude électorale. Cette première transition pacifique du pouvoir sera qualifiée de la première « transition civilisée » par la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC). « Cependant, le réalisme est de nouveau de mise chez tous les acteurs, le recours aux élections comme remède de sortie de crise s'étant avéré souvent inopérant, par exemple en République démocratique du Congo » (Quantin, 2010, p.295).

Suite aux élections législatives, la coalition du gouvernement sortant à savoir le Front Commun pour le Congo (FCC) obtient la majorité des deux tiers, arguant une cohabitation qui rendrait une véritable alternance caduque. Le nouveau Président doit travailler avec un Président issu de l'ancien régime.

À travers les différentes Constitutions, on constate que le pouvoir législatif est faible. Il est presque réduit au silence. « Mais cette ébauche de démocratisation a montré ses limites. L'Assemblée nationale et le Sénat ne peuvent renverser l'exécutif. La Constitution de transition consacre, en fait, la primauté de l'attelage présidentiel, en essayant d'instaurer en son sein un équilibre délicat » (Cros, Misser, 2006, p. 87).

³⁵L'accord de Saint-Sylvestre est un accord politique signé le 31 décembre 2016 et destiné à mettre fin à la crise politique de 2016. Cet accord a été signé grâce à l'action de la Conférence Episcopale Nationale du Congo. Malgré la fin du mandat du Président Joseph Kabila, ce dernier reste au pouvoir. Il faut organiser les élections en 2017 et la nomination d'un premier ministre issu de l'opposition.

L'Assemblée comme le Sénat ne sont pas de véritables contre-pouvoirs. Les analystes et observateurs de la scène politique congolaise stigmatisent l'impuissance du parlement face au pouvoir du président. « Un Parlement dépossédé, réduit à une caisse de résonance de l'envie du Président. Même si la Constitution et la loi électorale confèrent à l'électeur un pouvoir effectif sur la désignation de ses représentants, il n'en faudrait pas moins que ceux-ci soient en mesure d'agir en toute indépendance au sein du parlement afin d'exercer un pouvoir de contrôle réel sur la coalition politique au pouvoir et la politique menée » (Omanyundu, 2013). Les rapports de force entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont volontairement déformés, rendant asymétrique l'équilibre démocratique entre les deux pouvoirs constitutionnels. La responsabilité politique du Gouvernement devant le Parlement est un leurre. En RDC, on se retrouve dans une situation de fiction démocratique où le Parlement est devenu l'antichambre du pouvoir exécutif. Ainsi, le rôle du Parlement reste malheureusement réduit à entériner et à valider les décisions généralement prises ailleurs (c'est davantage vrai quand les décisions concernent la sécurité et l'armée).

La coalition pro Kabila, le Front Commun pour le Congo (FCC), a signé un accord de partage du pouvoir avec la coalition, Cap pour le changement (CACH) du nouveau chef de l'État pour que l'alternance se passe pacifiquement. C'est un « accord de coalition politique »³⁶ qui aborde le partage du pouvoir entre le nouveau et l'ancien président.

La crise au sein de la coalition FCC-CACH tourne à l'avantage de Félix Tshisekedi. Grâce au phénomène de la transhumance politique, il contrôle le pouvoir législatif et exécutif. Aujourd'hui, Félix Tshisekedi a les mains libres pour forger un véritable partenariat avec le parlement afin de tenir son agenda et son programme politique.

V 2 3 La place de l'armée

« Les multiples mutineries et tentatives de coup d'État des dernières années et l'assassinat de Laurent Kabila par des militaires de sa garde montrent à quel point le danger provient facilement d'une armée qui traîne derrière elle une longue histoire de déstabilisation » (Cros, Misser, 2006, p. 98). Nous sommes en présence d'une armée hétéroclite avec des cadres fidèles au parti ou d'appartenance ethnique et minée par l'affairisme. Elle est à l'image des hommes politiques avec les calculs et les intérêts.

³⁶L'accord de coalition politique définit les grandes lignes d'un partage de pouvoir. Le texte prévoit que les ministères régaliens, Affaires étrangères, Défense, Intérieur, doivent revenir à la famille politique du président élu.

En effet, les Forces Armées Congolaises (FAC) résultent de la fusion de l'ancienne armée nationale avec des formations de la guérilla, comme le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) qui est arrivé au pouvoir en 1997. Cette force est confrontée depuis à de multiples difficultés. Sur le territoire, elle doit faire face à des rébellions en permanence et sur le plan humain, la cohabitation pose des problèmes. Les deux composantes de l'armée n'ont pas les mêmes formations, les mêmes stratégies, ni la même idéologie. Des antagonismes existent entre des forces qui sont néanmoins censées opérer en harmonie au sein d'une même armée. Des conflits internes dans l'armée sont fréquents. « Le régime repose dans une large mesure sur l'usage de la force brute et la menace de la répression, et cependant l'armée y est indisciplinée, corrompue, très peu efficace » (de Villers, 2016, p. 267).

L'armée congolaise se retrouve au cœur des maux qui minent le pays. « C'est une armée où rien n'est écrit, sans organisation, sans règlement militaire, sans ministre de la Défense, où le chef de l'État est censé tout gérer mais ne peut matériellement le faire » (Cros, Misser, 2006, p. 100). Depuis la période de Mobutu, jusqu'à nos jours, les différents régimes se sont toujours reposés sur l'armée avec l'usage de la force brute, la répression, et cependant elle est peu efficace. Elle est au cœur de l'économie de guerre. « Tout ce que le Congo comporte comme bandes armées, y compris d'ailleurs des soldats de l'armée nationale, est impliqué directement ou indirectement dans cette économie comme l'attestent de nombreux rapports et études menées sur le terrain qui soulignent aussi les "coopérations" et les "ententes" qui ont lieu entre elles » (Bames, 2010, p. 64),

L'armée congolaise est infiltrée de tous côtés par des ennemis auxquels les prétendants à la présidence de la République doivent toujours faire attention. Sur le plan militaire, un travail de réforme doit être fait pour éviter la paralysie sur le plan sécuritaire. En effet, sans une armée digne de confiance, le pays se dirige tout droit vers une impasse.

Faute de réformes abouties, l'armée congolaise est une force vermoulue, profondément rongée par les mêmes maux depuis des décennies. L'effectif de l'armée congolaise se présente comme une pyramide inversée avec deux officiers ou sous-officiers pour un soldat de troupes, et une surabondance de généraux.

Après la Deuxième Guerre du Congo, l'armée est dans un processus de reconstruction. Avec l'aide des Nations Unies à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo, de l'Union européenne à travers l'EUFOR RD Congo et des partenaires bilatéraux à savoir l'Angola, l'Afrique du Sud et la Belgique, l'État congolais essaie de créer une véritable force armée nationale. La République Démocratique du Congo a

impérativement besoin d'une force viable capable de réaliser les missions qui lui sont confiées, dont la plus importante reste la sécurité et la stabilité de la nation.

Cependant, la réussite de ce processus n'est pas facile à réaliser. En effet, on assiste à un retour des anciennes habitudes à savoir la corruption liée au mixage insurgés-forces gouvernementale et à l'énorme difficulté qu'éprouve le gouvernement congolais à gérer et à contrôler ses forces armées. L'armée congolaise n'arrive pas à faire cesser les exactions contre les civils. Selon le constat que dresse la dernière livraison du mensuel *Baromètre sécuritaire du Kivu* de janvier 2020, et publié par le Groupe d'Étude sur le Congo et *Human Rights Watch*, elle semble dépassée avec l'augmentation de civils tués. « Le décompte de ce baromètre note une augmentation de 7 % des meurtres par rapport à novembre 2019 ; une augmentation de 261 % des kidnappings mais, en revanche, une baisse de 5 % des affrontements armés » (La libre, 2020).

Nonobstant l'aide internationale, la République Démocratique du Congo, au vu du profond sous-développement dans laquelle elle se trouve, n'a pas les moyens suffisants pour se doter d'une armée bien gérée et régulière. Cette situation amène les soldats à vivre sur le dos de la population par le biais de spoliations constantes, d'exactions, principalement dans les zones rurales. Les poursuites engagées contre les soldats responsables de ces exactions par la juridiction militaire sont très limitées au regard de l'immensité du phénomène. Le documentaire *L'homme qui répare les femmes. La colère d'Hypocrate* du réalisateur Thierry Michel et de la journaliste Colette Braeckman relate la réalité sur le terrain. Dans ce documentaire, les images prennent sens. Le corps de la femme est devenu un champ de bataille, et le viol une véritable arme de guerre. C'est une stratégie de guerre complète. Bien que le réalisateur se soit servi des témoignages recueillis auprès des victimes et des rapports officiels de l'ONU, les autorités congolaises ont interdit la sortie du documentaire au lieu de prouver, en l'autorisant, qu'elles améliorent la gouvernance et s'ouvrent aux libertés. Pour elles, le film portait atteinte à l'honneur de l'armée congolaise à laquelle il fait une publicité négative. Les autorités congolaises pensent que « Ce film nuit à l'image de l'armée et porte atteinte à l'honneur de l'armée. Il estime que certains propos ont été dénaturés dans la traduction du swahili en français » (Lubumbashi Info, 2015). Pour le docteur Mukwege³⁷, il est plus important d'agir que de s'indigner. « Mukwege est convaincu que ce n'est plus le temps de s'indigner, mais d'agir. Agir, c'est avant tout, restaurer la dignité humaine »

³⁷Le docteur Denis Mukwege est un gynécologue et militant des droits de l'homme. Surnommé « l'homme qui répare les femmes », il a reçu de multiples distinctions pour son engagement contre les mutilations génitales pratiquées sur les femmes en RDC. Il a reçu le prix Sakharov en 2014 et le prix Nobel de la paix en 2018.

(Lubumbashi Info, 2015). Il faut noter qu'en dehors des lacunes propres à l'armée congolaise dans son ensemble, on note également un manque de coordination entre les donateurs internationaux.

Face à l'ancien Président, Félix Tshisekedi compte prendre l'armée en main. Il fait désormais usage de son pouvoir constitutionnel pour nommer les responsables militaires (les généraux et hauts gradés de l'armée) après le renforcement de sa majorité au parlement et au gouvernement. Dans un pays instable, le contrôle de l'armée est d'une importance capitale et déterminante. Le président compte sur le soutien explicite des partenaires internationaux comme la Belgique et les États-Unis pour pousser des réformes de fond. « En réalité, le chef de l'État congolais est conscient qu'il ne peut se fier totalement à une armée dont certains éléments restent attachés à son prédécesseur. Même au sein de la Garde républicaine, rien n'est gagné dans la mesure où elle est dominée par des militaires katangais réputés assez proches de Joseph Kabila et choisis par lui » (Médiacongo, 2020).

Nous sommes en présence d'un mélange entre les caractéristiques universellement acceptées de la notion de démocratie de l'auteur Natalie Schiffino et celles référentielles de la démocratie en Afrique de Patrick Quantin. En République Démocratique du Congo, nous assistons à un régime hybride qui ne se définit pas automatiquement par référence à un modèle précis. Il y a un écart entre le côté normatif (ce que devrait être une démocratie) et l'expérience (ce qui se passe réellement dans l'instauration et la pratique). Il y a des éléments de démocratie comme des élections périodiques et le respect de quelques droits politiques de base couplée avec des pratiques souvent autoritaires avec la limitation des libertés en amont et en aval des élections.

V 3 La géopolitique

Rudolf Kjellén³⁸ définit la géopolitique comme « la science de l'État comme organisme géographique ou comme entité dans l'espace : c'est-à-dire l'État comme pays, territoire, domaine ou, plus caractéristique, comme règne. Comme science politique elle observe fermement l'unité étatique et veut contribuer à la compréhension de la nature de l'État ». Pour Alexandre Defay³⁹, « La géopolitique a pour objet d'étude des interactions entre l'espace

³⁸Rudolf Kjellén est le premier à utiliser le terme « géopolitique ». Il est professeur de sciences politiques et de géographie. Il analyse l'État en rapport avec son espace et sa géographie.

³⁹Alexandre Defay est professeur de géostratégie au centre ENS. Il a été conseiller scientifique, culturel et de coopération de l'Ambassade de France auprès d'Israël.

géographique et les rivalités de pouvoirs qui en découlent. [...] elle est le terrain de manœuvre de la puissance locale, régionale ou mondiale ».

Nous l'avons vu, l'absence de leadership national et de coordination (le comportement de la classe politique, la modification sans cesse de la Constitution, l'instabilité des institutions) se traduit par le fait que les institutions congolaises deviennent le masque derrière lequel des puissances étrangères exercent un contrôle sur l'appareil d'État congolais en poursuivant leurs propres objectifs stratégiques et leurs intérêts. Nous allons aborder la géopolitique régionale avec d'un côté les acteurs proches de la République Démocratique du Congo à savoir les pays limitrophes et de l'autre côté les puissances occidentales.

Les acteurs étrangers qui jouent un rôle majeur en RDC sont nombreux. « S'interrogeant sur l'explication de ces développements historiques, John Clark considère que les facteurs externes ont eu le plus de poids. Le phénomène de l'effondrement du Zaïre de Mobutu aurait été l'effet des évolutions internationales » (de Villers, 2016, p. 138). Ce sont ces interventions qui décident de l'issue des affrontements politiques. Ainsi, le sort du pouvoir en RDC est dans des mains étrangères et le pays est livré au jeu des intérêts et ambitions des pays voisins et autres.

V 3 1 La géopolitique régionale

Depuis 1996, les enjeux politiques internes de la République Démocratique du Congo (RDC) sont tributaires des actions des acteurs que sont ses voisins immédiats qui se situent dans sa partie méridionale et orientale. L'instabilité politique, les conflits et les guerres en RDC répondent à ce nouvel ordre géopolitique régional, où le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola et l'Afrique du Sud sont les acteurs de premier plan. « C'était, un peu naïvement sans doute, oublier la géopolitique régionale, négliger que les voisins avaient pris l'habitude de considérer, non sans quelque mépris, le Congo comme un territoire sans maître, une sorte de supermarché sans gardien... » (Braeckman, 2009, p. 376).

De Laurent-Désiré Kabila à Félix Tshisekedi, les différents régimes ont bénéficié des soutiens de leurs pairs régionaux qui établissent les alliances avec des politiciens congolais en fonction des intérêts.

- La Tanzanie

La guerre n'est pas que militaire. Elle peut être celle de l'empoigne économique où ce sont les intérêts qui sont en jeu. La Tanzanie tisse sa toile sans donner l'impression qu'elle constitue une menace directe contre la RDC. Elle est assurément le plus discret, mais pas le moins influent des pays voisins de la RDC. Elle ne mène pas des opérations sur le terrain militaire. En RDC, la Tanzanie est sur la guerre économique sans faire usage d'une politique belliciste. Elle est en train de réussir, en prenant des avantages sur des contrats économiques.

C'est dans ce pays que Laurent-Désiré Kabila s'était longtemps réfugié et où se trouvait sa base arrière de maquisard avec l'aide militaire tanzanienne. « Et plus encore lorsque son fils Joseph, élevé en Tanzanie, lui succède à sa mort, en 2001. Ne prête-t-on pas au jeune président l'usage de gardes tanzaniens depuis la tentative de coup d'État perpétrée, en 2004, au sein même de la garde présidentielle formée de katangais ? » (Cros, Misser, 2006, p. 117).

- L'Ouganda

Yoweri Museveni, le Président, passe pour l'homme au centre de l'alliance contre le régime de Mobutu. « Il passe pour le cerveau de l'alliance anti-Mobutu réunissant l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et l'Érythrée, qui portera un presque inconnu, Laurent Kabila, à la tête d'une coalition hétéroclite de troupes zaïroises et fera tomber le Léopard affaibli » (Cros, Misser, 2006). Son idée est de faire du Congo l'hinterland de l'Ouganda en vue d'un développement économique régional.

Dans la zone de l'Ituri, au nord-est, à la frontière ougandaise, les militaires ougandais administrent la région, accentuent les rivalités ethniques en favorisant les uns contre les autres.

- Le Rwanda

La guerre voulue et déclenchée par le Rwanda en 1996, par l'attaque des camps de réfugiés du Sud-Kivu, avait pour objectif d'écartier la menace représentée par les rebelles pour une meilleure sécurité. « L'objectif affiché, et régulièrement rappelé, du Rwanda et de l'Ouganda est d'obtenir la sécurité sur leurs frontières. Leurs troupes ne seraient sur le sol congolais qu'en attendant la constitution d'un pouvoir congolais suffisamment fort pour garantir leurs frontières » (Bames, 1999, p. 128). Sur le terrain, la situation est tout autre. En effet le Rwanda va contribuer à renverser le régime en place et s'implanter sur la durée. « Sur la guerre rwandaise liée à des considérations de sécurité, s'est greffée la guerre de Kabila dont

l'intention déclarée était tout autre : il ne s'agissait pas moins que de renverser Mobutu et de s'emparer du pouvoir » (Pourtier, 2003, p. 24).

La victoire de Kabila en 1997 va permettre la présence effective des forces militaires rwandaises. « Aux premiers sera même confié le commandement de la nouvelle armée congolaise, placé dans les mains de James Kabarebe. Les Rwandais appliquent leurs méthodes : fouetter les désobéissants, punitions plus efficaces, à leurs yeux, qu'une peine de prison (elles sont surpeuplées) ou une amende (les Congolais sont ruinés) » (Marie France Cros, Misser, 2006, p. 119).

L'appui du Rwanda aux rebelles congolais du M23 en matériel et équipements militaires reste constant à cause des intérêts. « Mais depuis longtemps, le régime rwandais tire d'énormes bénéfices financiers et géostratégiques en contrôlant la province du Nord Kivu » (Nkoko, 2012). Examinant les réseaux impliqués dans le commerce du coltan au cours des guerres en RDC, Jeroen Cuvelier⁴⁰ montrera que « le soutien du Rwanda au mouvement rebelle Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD Goma) est allé de pair avec une coopération croissante entre des hommes d'affaires, des hommes politiques et des militaires de haut rang des deux côtés de la frontière congolaise » (Cuvelier, 2004, p. 83).

- L'Angola

Le régime Dos Santos⁴¹ a vu, dans l'offensive rwandaise au Congo, une menace sur ses intérêts économiques et géopolitiques. « Luanda soupçonne le Rwanda et l'Ouganda, ainsi que d'anciens "mobutistes" ayant rejoint ou appuyant la rébellion congolaise, d'entretenir des liens avec l'*Unita* qui a maintenu sur le territoire de la RDC une partie de son potentiel combattant » (de Villers, 2006, p. 339).

L'Angola est un acteur important en RDC depuis 1997. En effet, il a fourni des appuis logistiques décisifs au camp Kabila pour précipiter la chute de Mobutu. Avec le Zimbabwe, il a stoppé la progression des armées ougandaise, rwandaise et de leurs alliés. Le pays a joué un rôle capital à la mort de Kabila. Il a contribué à sécuriser Kinshasa, à la fois désemparée et prête à l'émeute. « Alors que Kinshasa refusait toujours de reconnaître officiellement la mort de Kabila, déjà annoncée à l'étranger, son fils fut désigné pour assurer l'"intérim" du pouvoir et les alliés angolais, namibiens et zimbabwéens dépêchèrent aussitôt des renforts afin

⁴⁰Jeroen Cuvelier fait des recherches en anthropologie de l'exploitation minière, la vie sociale des politiques et les dynamiques des genres dans le sud-est de la RDC. Il s'intéresse à l'impact des déplacements, de la réinstallation des populations suite à l'exploitation minière.

⁴¹José Eduardo dos Santos, est un homme d'État angolais. Président de la République d'Angola de 1979 à 2017 ; Président du mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA).

d'assurer le calme dans la capitale et de protéger les personnalités du régime » (Braeckman, 2001, p. 152). Après la mise en place du gouvernement de transition en juillet 2003, l'Angola va former des brigades de l'armée intégrée congolaise.

Puissance économique et militaire, l'Angola qui a connu un long moment de guerre civile tient à jouer un rôle en Afrique centrale. Sa politique extérieure est tributaire du complexe de sécurité sous-régional. Bien qu'entretenant des relations cordiales avec les pays de la sous-région, l'Angola, depuis la défaite militaire de l'UNITA⁴² en 2002, va avoir des velléités de politique sécuritaire dans son environnement géographique immédiat au risque d'être considéré comme une puissance militaire encombrante par ses voisins. Pour l'Angola, l'intervention de ses troupes en dehors de ses frontières est justifiée uniquement par des raisons sécuritaires. En intervenant militairement en République Démocratique du Congo, l'Angola veut surtout priver les rebelles hostiles au gouvernement de base arrière. Il tient à la sécurité de ses frontières car, il partage avec la RDC une frontière terrestre longue de plus de 2500 kilomètres.

- Le Zimbabwe

L'intervention du Zimbabwe est double. Certes les intérêts mercantiles existent mais le besoin de Mugabe de récupérer son statut régional perdu après l'élection de Nelson Mandela est primordial. « Mugabe estimait en effet qu'il lui revenait, en tant que président de l'Organe politique de défense et de sécurité créé au sein de la SADC en juin 1996, de jouer un tel rôle et d'engager la position de la Communauté dans l'affaire congolaise » (Compagnon, 2001, p. 18).

Certes, l'intervention avait eu pour départ un souci de nature politique, mais la suite sera plus économique. Avec des contrats léonins, le Président Laurent-Désiré Kabila va octroyer des concessions minières à des Zimbabwéens. « Mais de tous les alliés du Congo pendant la guerre de 1998-2003, le plus encombrant fut le Zimbabwe qui fit payer très cher l'intervention de son contingent (qui atteignit jusqu'à 12000 hommes) pour défendre le régime de Kabila contre les rebelles du RCD et leurs alliés ougandais et rwandais. Un Zimbabwéen fut installé à la tête de l'entreprise d'État Gécamines, aggravant la crise de cette compagnie » (Cros, Misser, 2006, p. 123).

Les pays de la région ne regardent pas dans la même direction en ce qui concerne les stratégies et les alliances avec les acteurs congolais. On assiste à des alliances avec les acteurs

⁴²UNITA (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) est un mouvement anticolonial. Il est devenu un parti politique après l'indépendance de l'Angola.

politiques congolais, aussi opportunistes que contre nature. Ainsi la situation socio-économique et politique peut engendrer un conflit armé. Nous assistons à une dimension géopolitique régionale belligère.

Pour résumer, disons que le Rwanda a une position peu lisible, plus opportuniste et soucieuse de préserver ses propres intérêts stratégiques et de continuer à influencer indirectement la politique en RDC. L'Angola manifeste des signes de mécontentement envers les autorités congolaises à cause de l'afflux de réfugiés congolais.

Le Président ougandais, Yoweri Museveni manifeste une certaine attitude d'hostilité contre Joseph Kabila à cause des incidents répétitifs à la frontière des deux pays. À l'opposé, la Tanzanie qui est sociologiquement⁴³ proche de Joseph Kabila maintient une posture plutôt favorable à ce dernier. L'ancien Président burundais, Pierre Nkurunziza, a été un allié de Joseph Kabila. En effet, les deux hommes se connaissent depuis la Deuxième Guerre du Congo en 1998. À l'époque, le premier était chargé de réceptionner l'aide extérieure (armes, tenues militaires, munitions, téléphones satellitaires et aide financière) destinée à la lutte armée⁴⁴ et le second était le chef d'État-major de l'armée de terre et commandant des opérations dans la province du Katanga.

Joseph Kabila avait le soutien du Zimbabwe sous Robert Mugabe. Mais désormais, le Zimbabwe privilégie une approche multilatérale dans les affaires congolaises. Selon Stéphanie Wolters⁴⁵ de l'ISS, les relations entre Pretoria et Kinshasa étaient plutôt régies par des relations personnelles entre les présidents Jacob Zuma et Joseph Kabila. Il ne s'agissait pas vraiment de relations d'État à État entre les deux pays car la politique entre la RDC et l'Afrique du Sud n'est pas régie par les ambassades et le ministère des Affaires étrangères. Ce constat est aussi partagé par Ida Sawyer⁴⁶, chercheuse de *Human Rights Watch* en République Démocratique du Congo.

⁴³La Tanzanie serait proche sociologiquement de Joseph Kabila parce que ce dernier a des attaches sociales avec ce pays pour avoir passé l'essentiel de son exil.

⁴⁴C'est sur les membres de la lutte armée, rentrés au Burundi et intégrés dans la Force de défense nationale, que Pierre Nkurunziza va s'appuyer pour former sa propre garde présidentielle.

⁴⁵Stéphanie Wolters est chercheuse et analyste politique à l'Institut d'études et de sécurité de Pretoria.

⁴⁶Ida Sawyer est la directrice par intérim de la division Crises et conflits de Human Rights Watch. Elle a fait des recherches à travers la RD Congo.

V 4 Les puissances étrangères en RDC

La vie politique congolaise est marquée par la présence et l'influence des puissances étrangères comme la Belgique, ancienne puissance coloniale, la France et les États unis sans oublier les Nations Unies. « La politique belge n'est pas agressive contre Kinshasa, assure un responsable belge très bien informé. Pas plus que les Américains ou les Français, qui sont sur la même ligne. Nous ne défendons pas non plus nos intérêts : nous n'en avons presque plus dans ce pays. Mais nous ne pouvons pas rester sans rien dire face à une dérive dictatoriale » (Jeune Afrique, 2017).

La présence des Nations Unies est surtout marquée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) devenue par la suite la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO). C'est une mission de maintien de la paix créée par la résolution 1279 du Conseil de sécurité en date du 30 novembre 1999. Au moment des faits, la situation en République Démocratique du Congo était d'une grande complexité avec la Deuxième Guerre du Congo. L'objectif était de tenter de ramener la paix dans l'ensemble du pays et de faire respecter les accords de cessez-le-feu. Aujourd'hui, la MONUSCO compte un effectif de 18.914 personnes, soit 16.819 militaires, 747 observateurs militaires et 1.354 de policiers. Ces effectifs proviennent de plusieurs pays à travers le monde.

Le bilan de la mission onusienne est mitigé. En effet, elle n'arrive pas à atteindre ses objectifs car aujourd'hui encore, la situation sécuritaire et la paix ne sont pas au rendez-vous. Certes il y a des avancées mais toujours sur le plan théorique car elles sont très peu appliquées sur le terrain. Cependant, il faut noter tout de même que les autorités congolaises se sont montrées réfractaires à se conformer à toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis la résolution 2098⁴⁷ de mars 2013.

Sur le plan politique et diplomatique, les relations entre l'ancienne colonie et le royaume belge sont tumultueuses. L'un des visages de cette diplomatie est Louis Michel⁴⁸, l'ancien ministre belge des Affaires étrangères. « Tout ça ne nous rendra pas le Congo », ce dicton populaire belge dit aisément la place qu'occupe l'ancienne colonie dans l'imaginaire des Belges sans oublier les sentiments paradoxaux entre amour et haine qui sont nés entre les

⁴⁷ La Résolution 2098 a été adoptée par le Conseil de sécurité le 28 mars 2013. Elle a été rédigée par la France. Elle prévoit la création d'une Brigade d'intervention sous l'autorité de la mission onusienne, la MONUSCO. L'objectif visé est de neutraliser les différents groupes armés présents dans la zone du Kivu (les FDLR, les Forces nationales de libération, les divers groupes Mai Mai, le M23 et les autres groupes armés).

⁴⁸ Louis Michel découvre le vrai visage de la guerre à l'occasion des rencontres avec des représentants de la société civile, qui lui avaient raconté les pillages, les humiliations et viols.

classes dirigeantes. Rétrocédé à l'État en 1908 par le roi des Belges, Léopold II, l'ancien Congo belge a été à la fois l'une des sources de prospérité et un démultiplicateur de la Belgique sur la scène internationale. Chez les proches de Joseph Kabila par exemple, c'est la haine qui domine ces derniers temps. Kinshasa tient surtout la Belgique pour responsable des pressions occidentales qu'il subit. Ainsi, prendre la Belgique pour cible est toujours utile, en jouant sur la culpabilité coloniale et la fibre nationaliste. Mais depuis l'arrivée de Félix Tshisekedi, l'objectif est de redynamiser les échanges entre les deux pays. Pour ce dernier, « Le plus important pour l'avenir, c'est de bâtir des relations harmonieuses avec la Belgique parce qu'au-delà des stigmates de l'histoire, les deux peuples ont su construire une relation forte que j'ai pu vivre personnellement lors de mon exil, Belgique, mon autre Congo » (Le Vif, 2020). Du côté de la Belgique, pour le ministre belge des Affaires étrangères et de la Défense de l'époque, Didier Reynders, « La Belgique est prête à reprendre une relation bilatérale normale » (Afrique Libre, 2019).

Auprès de l'Union européenne et du Conseil de sécurité de l'ONU, la France s'est engagée pour faire respecter les droits de l'homme, la Constitution et la démocratie en RDC.

Les États-Unis jouent la carte Tshisekedi contre Kabila. Ils avaient pris des sanctions contre les responsables du processus électoral en République Démocratique du Congo. Ainsi, les deux têtes de la Commission électorale nationale indépendante ainsi que leurs familles proches étaient privées d'entrée sur le sol américain. Les États-Unis ciblent les violences ou les affaires de corruption. « Les États-Unis confirment ainsi qu'ils veulent travailler à une amélioration en profondeur du fonctionnement du pays. Ils savent pertinemment que, seul, le président ne peut y parvenir car la constitution congolaise ne lui en donne pas les moyens » (Leclercq, 2019).

V 5 Les enjeux économiques

« Selon Ian Taylor, le conflit en Afrique centrale a donné naissance à une nouvelle régionalisation, informelle, reliant des individus et des groupes bien placés en Afrique à des intérêts extérieurs. Cela a créé des réseaux impliquant des États, des mafias, des armées privées, des hommes d'affaires et des élites étatiques tant africaines qu'étrangères au continent » (Cuvelier, 2004, p. 82).

L'enjeu minier est au centre des stratégies et politiques en République Démocratique du Congo car il reste indéniablement au centre des préoccupations stratégiques des puissances mondiales. « C'est ne pas tenir compte, en ces temps de mondialisation, que les ressources du

pays suscitent une convoitise croissante sur le plan international, où de nouveaux intervenants comme l'Inde et surtout la Chine se trouvent désormais en compétition avec les anciennes puissances européennes qui, sans l'avouer ouvertement, avaient longtemps considéré l'Afrique centrale comme leur chasse gardée » (Braeckman, 2009, p. 376).

Le secteur minier est le principal levier de croissance en RDC, dominé par la filière du cuivre, qui représente 35 % du PIB d'après la Chambre de mines et la Fédération des Entreprises du Congo. À côté du cuivre, il y a le coltan, le cobalt, qui sont des matières stratégiques nécessaires pour les économies des grandes puissances, comme un facteur décisif et indissociable des guerres et des crises congolaises. Nombreux sont les opérateurs internationaux⁴⁹ qui exploitent les mines. Ces acteurs miniers multinationaux sont déterminants dans les joutes diplomatico-militaires dans un pays où, longtemps, les alternances au pouvoir ne se réalisent que par le fait militaire, à savoir les coups d'État, les rébellions et les assassinats. Ainsi, les ressources sont à prendre, par le plus rapide, le mieux armé et le plus proche. « Longtemps défendu comme une chasse gardée par les sociétés belges du temps de la colonisation ou peu accueillante aux investissements pour cause de dictature, la plupart des gisements sont encore vierges ou mal exploités : diamants, cuivre, étain, charbon, fer, manganèse, mais aussi niobium, colombo, tantalite, cobalt, uranium, germanium, gaz méthane et pétrole, le Congo a de quoi susciter la convoitise » (Braeckman, 2009, p. 224). La richesse convoitée est aussi l'immense potentiel en terres arables du pays.

« Tout ce que le Congo comporte comme bandes armées, y compris d'ailleurs des soldats de l'armée nationale, est impliqué directement ou indirectement dans cette économie comme l'attestent de nombreux rapports et études menées sur le terrain qui soulignent aussi les "coopérations" et les "ententes" qui ont lieu entre elles » (Williame, 2010, p. 64).

Les différents acteurs externes comme internes au Congo sont préoccupés par les intérêts économiques. Riche et faiblement peuplé par rapport à ses voisins, le Congo a toujours été convoité. « Enfin, pour la plupart de ses voisins, les richesses du Congo ont largement contribué à motiver leur engagement militaire durant les deux conflits qui ont endeuillé le pays (1996-1997 et 1998-2003) » (Cros, Misser, 2006, p. 12).

Le conflit au Congo est devenu une activité hautement lucrative. Aussi bien pour les multinationales étrangères que pour l'élite politique, le conflit est devenu une source de production de rentes. « Tant que des acheteurs sont disposés à participer au trafic des

⁴⁹Les entreprises sont l'américain Freeport-McMoRan, Tenke-Fungurume Mining, le suisse Glencore-Xstrata, Mutanda Mining, le kazakh Eurasian Natural Resources Corporation, les Chinois Minmetals Limited, China Molybdenum, le français Necotrans, etc....

minerais, les groupes militaires n'ont aucune raison de déposer les armes. Les bénéfices dégagés par l'exploitation minière et des trafics permettent aux rebelles d'acquérir armements lourds, canons, mortiers de longue portée, AK 47, munitions, appareils de transmission et uniformes, à l'étranger » (Jacquemot, 2009, p. 50).

Les sociétés multinationales ont financé et participé à la guerre contre le gouvernement légal. Ainsi, loin d'être des centres d'impulsion, les administrations locales apparaissent comme des réceptacles, incapables de mobiliser les ressources pour l'efficacité des institutions. « Déjà dépossédées de leurs sous-sols et de leurs richesses de par la main mise qu'y exercent désormais les multinationales grâce aux dispositions des nouveaux codes et des titres miniers qu'elles ont acquis, ces entités territoriales décentralisées se voient également dépossédées économiquement, financièrement et matériellement » (Kuditshini, 2008, p. 214). Selon les rapports des experts de l'ONU de 2001, 2002 et 2003, le Congo a été victime de pillages. Ces rapports montrent aussi le lien entre la continuité du conflit devenu lucratif et les exploitations illégales des ressources. Nous sommes en présence d'une économie de guerre. « Les conclusions de ces rapports montrent clairement que la plupart des ressources naturelles des entités décentralisées à qui la Constitution a conféré aussi des compétences en matière d'élaboration des programmes miniers, échappent au contrôle de leurs autorités » (Kuditshini, 2008).

L'intervention du Zimbabwe en RDC résulte de l'amitié qui lie le Président Mugabe à Kabila, rencontré alors que ce dernier était réfugié en Tanzanie. Mais la principale raison reste économique. Pour éponger la dette contractée à son égard, du fait des fournitures d'équipement militaire, le Congo, en particulier Kabila, va accorder une série de privilèges à des entreprises zimbabwéennes proches du pouvoir dans le domaine minier. Même à une époque, un citoyen zimbabwéen fut installé à la tête de l'entreprise d'État Gécamines⁵⁰. « Par ailleurs, désireux de défendre leurs intérêts à long terme, les militaires zimbabwéens ont créé de nouvelles entreprises et conclu six nouveaux contrats importants. » (Braeckman, 2009, p. 240). En dehors des officiers supérieurs qui usent de leur pouvoir sur les collaborateurs et sur les rebelles pour l'exploitation des ressources congolaises, il y a aussi des hommes d'affaires avisés. « Les Ougandais gagnent à tous les niveaux : ils exportent, exonérées de taxes, d'importantes quantités d'or et de diamants, ils contrôlent le secteur bancaire et le

⁵⁰ La Gécamines, La Générale des Carrières et des Mines est une société dont la raison principale est la prospection, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, le traitement des substances minérales provenant de ces gisements. Elle commercialise et vend les substances minérales, tant à l'état brut qu'après traitement, et des produits de la transformation.

commerce de carburants, ils perçoivent de lourdes taxes sur tous les biens d'importation qui pénètrent dans le Nord-Est » (Braeckman, 2009).

Le Rwanda aussi exploite les richesses du Congo selon les enquêtes de l'ONU. « En outre le Rwanda se livre, selon une commission d'enquête de l'ONU, qui rendra son rapport en avril 2001, au pillage des richesses du Congo, comme l'Ouganda. Contrairement à ce pays, où les bénéficiaires du trafic sont des personnes privées, ce pillage profiterait à l'État, par le biais de sociétés commerciales servant de paravent au front patriotique (FPR, au pouvoir) » (Cros, Misser, 2006, p. 120). Kigali a inscrit dans la durée le contrôle du potentiel économique du Kivu, car le développement et l'enrichissement du pays deviennent un impératif. Le contrôle de l'est du Congo est devenu une priorité. « C'est un argument de sécurité incontestable qui a nourri le double projet du Rwanda : s'assurer un levier sur le pouvoir en place à Kinshasa par l'intermédiaire d'hommes ayant la confiance de Kagame, et occuper durablement le Kivu » (Braeckman, 2009, p. 299). Pour les Rwandais, la région du Kivu est une zone tampon. Les activités ont donc un caractère plus systémique. « La plupart des sociétés impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles du Congo sont très proches des autorités et du Président Kagamé lui-même. Les simples individus n'ont guère de marge de manœuvre car c'est le tout-puissant "Bureau Congo"⁵¹, dirigé par le colonel Dan Munyozza, et en lien étroit avec le chef d'état-major de l'armée patriote rwandaise, James Kabarebe, qui gère les opérations » (Braeckman, 2009, p. 245). Selon l'IPIS⁵² (Service d'information pour la paix internationale), les seules exportations de coltan ont permis au « Bureau Congo » de réaliser en 2000 un bénéfice de 64 millions de dollars. « De tous, le Rwanda est le plus ambitieux, le plus coriace, mariant souci de sécurité et ambitions économiques sinon territoriales » (Braeckman, 2009, p. 364).

La présence des pays voisins et des sociétés minières empêche le Congo d'avoir les moyens de son développement économique et politique. « En prélevant à leur profit les minerais encore exploitables, Rwandais et Ougandais contribuent à empêcher le RDC d'avoir les moyens de son éventuelle politique » (Geenen, Mukotanyi, 2013, p. 128). Même dans leurs retraités officiels, il est important de noter que chacun des pays intervenants en République Démocratique du Congo avait veillé à mettre en place des relais permettant d'influencer les règlements politiques et l'exploitation des ressources. « Si les alliés de Kinshasa, Angola en tête, ont fait savoir qu'ils se réservaient la possibilité de renvoyer leurs troupes au Congo, le

⁵¹ « Bureau Congo » échappe au budget national du Rwanda alors que ses recettes financent 80 % des dépenses de l'Armée patriotique rwandaise.

⁵²IPIS est un centre de recherche anversois. Selon l'IPIS, de 60 à 70 % des recettes ont été investies dans la guerre.

Rwanda et l'Ouganda, à leur manière, ont tenté la plus perverse des démonstrations »
(Braeckman, 2009, p. 368).

CONCLUSION GENERALE

Notre travail de mémoire de fin d'études a été motivé et animé par une réflexion sur les multiples éléments qui influencent la démocratie en République Démocratique du Congo.

Pour être plus efficace, nous avons pris soin de ne pas aborder l'ensemble des institutions démocratiques car ce travail aurait été fastidieux. Ainsi, nous nous sommes focalisés sur les institutions comme le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, sans oublier d'évoquer l'évolution de la Constitution. En effet, depuis 1990, elle ne cesse de changer au gré des événements politiques, militaires, des négociations et des alliances entre les acteurs politiques et sous l'influence des acteurs extérieurs.

Définir la notion de démocratie et examiner ses caractéristiques étaient d'une importance capitale. Ainsi, pour aborder la notion de démocratie, nous avons eu recours à deux auteurs. La première, Nathalie Schiffino, fournit une synthèse de la démocratie, quel que soit le contexte géopolitique avec les fondements et la représentation tandis que le second, Patrick Quantin quitte la vision trop occidentalocentrée pour mettre l'accent sur la démocratie en Afrique.

La méthode de *process tracing* nous a permis de déterminer et de mettre en valeur les mécanismes causaux sans oublier le contexte des processus. En effet, nous avons pu à l'aide de cette méthode démontrer que les difficultés du Congo peuvent s'expliquer par des causes multiples. Elle nous a permis d'avoir une meilleure appréciation de la nature des relations de cause à effet. Ainsi, nous avons appréhendé les facteurs qui sont à la base de la situation actuelle du Congo. Nous pouvons avancer que l'état de la démocratie en République Démocratique du Congo est lié à plusieurs facteurs qui, à la faveur de l'histoire de la région des « Grands Lacs », se sont entrecroisés et ont constitué un terreau fertile pour l'instabilité du pays.

La situation actuelle du Congo résulte donc d'une Constitution instable, qui donne une place importante au pouvoir exécutif (donc très fort) face à un pouvoir législatif faible. Ainsi, le pouvoir législatif ne joue pas son rôle de contre-pouvoir mais se résume à une caisse de résonance de l'envie du président.

Avec la théorie des « trois I », nous sommes en présence des idées, des institutions et des intérêts. À travers la notion d'intérêts, nous sommes parvenus à identifier les multiples acteurs en présence dans notre cas d'étude. Il est aussi question des dynamiques fondamentales

comme les calculs, les alliances et les stratégies mises en place par les acteurs pour atteindre les objectifs fixés.

Les acteurs internes et externes de la République Démocratique du Congo avaient chacun leurs agendas. En effet, les acteurs externes avaient pour priorité la sécurité de leurs pays respectifs. À côté de la sécurité, les intérêts économiques ne manqueront pas. Des acteurs privés et étatiques du Rwanda, de l'Ouganda et de Zimbabwe vont devenir des opérateurs économiques dans l'exploitation minière. Faiblement peuplée par rapport à ses voisins et dotée d'un sous-sol riche, la République Démocratique du Congo a été toujours convoitée. Les immenses matières premières constituent un enjeu majeur. Au cours de la conquête, la RDC avait été qualifiée par les Belges de « scandale géologique ». « Pour l'Afrique australe, qui souffre de sécheresses chroniques et d'un déficit énergétique, les ressources en eau et le potentiel de houille blanche que recèle le Congo représentent également un enjeu majeur. Enfin, pour la plupart de ses voisins, les richesses du Congo ont largement contribué à motiver leur engagement militaire » (Cros, Misser, 2006, p. 12).

L'armée congolaise, censée protéger la population, se livre à la violence et à la corruption, ce qui fait d'elle un « monstre aux pieds d'argile », incapable de protéger le territoire dans son entièreté. L'intervention des pays voisins dans la politique congolaise fragilise chaque jour les institutions et influence les acteurs internes. Ce sont les acteurs externes qui dictent les règles et ils sont les maîtres de la politique congolaise.

Nous sommes en présence d'une classe politique congolaise qui a des difficultés à respecter la parole donnée. Les acteurs sont flexibles dans leurs idéologies comme dans leurs appartenances politiques. La transhumance politique est devenue le propre de l'homme politique congolais. Cette réalité aura des influences sur l'évolution de la Constitution, sur les pouvoirs législatif et exécutif.

De notre problématique, nous avons formulé deux hypothèses qui ont jalonné les différentes parties de notre travail. Les institutions politiques dysfonctionnent car elles sont victimes des crises politiques et militaires successives. Les dysfonctionnements de la démocratie en République Démocratique du Congo résultent des calculs politiques et des intérêts économiques. À l'issue de nos recherches et analyses, nous pouvons avancer que nous avons pu valider l'ensemble de ces hypothèses.

À la question de savoir si la République Démocratique du Congo est un État faible ou failli (Balzacq et al., 2014), nous répondrons que l'État est faible. En effet le territoire est souvent violé par les agressions externes des pays frontaliers. On constate que les institutions étatiques

ne sont pas puissantes, impartiales. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Tout ceci paralyse donc le bon fonctionnement et la bonne gouvernance.

Le pays est en quelque sorte sous tutelle avec la présence de l'ONU. Avec la résolution 1279 du Conseil de sécurité, adoptée le 30 novembre 1999, l'ONU décida du déploiement d'une mission d'observation, la Mission d'observation de l'ONU au Congo(MONUC). Cette force militaire est complétée depuis 2001 au plan institutionnel par le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). Sur le plan économique, le Congo est placé sous la tutelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Au cours de notre travail, nous avons acquis de nouvelles connaissances en rapport avec notre sujet d'analyse. L'existence de la Constitution, du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ne suffit pas pour parler d'institutions démocratiques au Congo. La démocratie doit être vérifiée au niveau du fonctionnement des institutions. Dans un Congo confronté aux problèmes de pauvreté, d'instabilité et de guerre, la bonne gouvernance doit être une réalité. « Si les prédateurs ont continué, jusqu'au bout, à tirer bénéfice de la guerre et veillé à mettre en place des réseaux commerciaux qui leur permettront de poursuivre leurs opérations après le retrait de leurs troupes, il y a longtemps que les Congolais, eux, sont fatigués. Épuisés par cette guerre menée en leur nom, mais qu'ils n'avaient pas voulue » (Braeckman, 2009, p. 348).

La rupture entre Joseph Kabila et Félix Tshisekedi aura des conséquences sur la scène politique congolaise. Désormais, l'actuel président a la majorité au parlement ; il est donc libre d'implémenter son programme politique. Ce programme tourne autour de la gouvernance avec des actions⁵³ sur le plan diplomatique, politique, militaire, humanitaire et socio-économique.

Pour mettre la République Démocratique du Congo sur la voie d'une démocratie intégrale, des réformes s'imposent. La classe politique, opposition et majorité confondues doit renoncer à ses confort personnels qui causent des dommages pour le bien-être des populations. Aujourd'hui, le peuple congolais doit impérativement être le premier acteur de son propre destin.

Pour terminer, au regard de ce processus démocratique en RDC, il y a lieu de constater que les intérêts économiques prennent plus d'importance, tandis que la bonne gouvernance (le respect

⁵³Lors de son discours d'investiture, Félix Tshisekedi s'était engagé à bâtir un État moderne, démocratique et pacifique avec la séparation des pouvoirs. Les actions à entreprendre se résument en huit points principaux : La pacification de tout le territoire national en accélérant la lutte pour l'éradication des groupes armés, la lutte contre la pauvreté, la réhabilitation et la consolidation d'un état de droit à travers les institutions solides, la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance, la promotion de la presse et des médias, la valorisation du capital humain, la simplification des procédures administratives, le développement des milieux ruraux par la construction des infrastructures sociales de base.

des droits de l'homme, la nécessité de l'intérêt général) est négligée. De ce fait, l'instauration de la démocratie dans un certain nombre de pays n'est-elle pas une utopie ? Comme le dit si bien Patrick Quantin, « Si tout le monde semble aujourd'hui s'accorder sur les bienfaits de la démocratisation, c'est parce que personne ne parle de la même chose s'agissant de la démocratie » Quantin, 2010, p. 293).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages scientifiques et experts

Alcaud, D., Bouvet, L., Crettiez, X. (2010), *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris, Dalloz-Sirey.

Balzacq, et al., (2014), *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, de Boeck Supérieur.

Braeckman, C.(2009), *Les nouveaux prédateurs, Politique des puissances en Afrique centrale*, Bruxelles, Aden.

Cros M-F., Misser, F. (2006), *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Complexe.

de Villers, G. (2016), *Histoire du Politique au Congo-Kinshasa : Les concepts à l'épreuve*. Paris, L'Harmattan.

Kasonga, B., Mukendi, G. (1997), *Kabila, le retour du Congo*, Ottignies, Quorum.

Mbata, S.(2020), *Félix : Une mission pour le Congo*, Paris, Les impliqués.

Mouity M, P. (2011), *Qui t'a fait roi ? Légitimité, élections et démocratie en Afrique*, de Guy Rassatanga Rignault, Paris, Sépia.

Quantin P. (2010), *l'Afrique : l'art d'étirer un concept*, in Holeindre J.-V., Richard B., *La Démocratie. Histoire, théories, pratiques*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines.

Schiffino, N. (2003), *Crises politiques et démocratie en Belgique*, Paris, L'Harmattan.

Tshibambe, N. C. (2013) Chapitre 12. La République Démocratique du Congo, in Balzacq et al, *Traité de relations internationales*, Presses de Sciences Po.

Willame, J-C. (2010), *La guerre du Kivu : Vues de la salle climatisée et de la terrasse*, Bruxelles, GRIP.

Articles scientifiques

Barlatier, P-J. (2018), « Les méthodes de recherche du DBA », *Collection Business Science Institue*, Chapter 7, pp. 23-48

Botiveau, R. (2013), « Repenser la crise au Kivu : Mobilisation armée et logique du gouvernement de transition », *Politique africaine*, n° 129, pp. 23-48

Braeckman, C. (2001), « La mort de Kabila : nouvelle donne dans la guerre en RDC », *Politique africaine*, n° 82, pp. 151-159

- Bourmaud, D.** (2006), « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, pp. 625-641
- Compagnon, D.** (2001), « Zimbabwe : l'alternance ou le chaos », *Politique africaine*, n° 81, pp. 7-25
- Cuvalier, J.** (2004), « Réseaux de l'ombre et configurations régionales, Le cas du commerce du coltan en République démocratique du Congo », *Politique africaine*, n° 93, pp. 82-92
- Dosso, K.** (2012), « Les pratiques constitutionnelles dans les pays d'Afrique noire francophone : cohérences et incohérences », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 90, pp. 57-85
- Elden, S.** (2008), « Aspects territoriaux de la "Guerre à la terreur" », *Espaces et sociétés*, n° 134, pp. 99-114
- Geenen, S., Mukotanyi, F.** (2013), « "Les grands poissons mangent les petits" : multiples aspects d'un conflit autour d'une concession minière au Sud-Kivu », *Politique africaine*, n° 131, pp. 121-141
- Jacquemot, P.** (2009), « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », *Hérodote*, n° 134, pp. 38-62
- Jovic, L.** (2012), « L'histoire pour connaître le passé, comprendre le présent et se projeter dans l'avenir », *Recherche en soins infirmiers*, n° 109, pp. 5-5
- Kuditshini, T-J.** (2008), « Gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises : Le rôle du FMI, de la Banque Mondiale, des multinationales et des élites politiques », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 74, pp. 213-234
- Marchesin, P.** (2004), « Démocratie et développement », *Revue Tiers Monde*, n° 179, pp. 487-513
- Maus, D.** (2009), « Écrire une Constitution », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 79, pp. 557-574
- Nzinzi, P.** (2000), « La démocratie en Afrique : l'ascendant platonicien », *Politique africaine*, n° 77, pp. 72-89
- Palier, B., Surel, Y.** (2005), « Les "trois I" et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, Vol. 55, pp. 7-32
- Pollet-Panoussis, D.** (2008), « La Constitution congolaise de 2006 : petite sœur africaine de la Constitution française », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 75, pp. 451-498
- William Barnes, W. (1999), « Kivu : l'enlisement dans la violence », *Politique africaine*, n° 73, pp. 123-136

- Pourtier, R.** (2003), « L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », *Hérodote*, n° 111, pp. 11-39
- Quantin, P.** (2009), « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129, pp. 65-76
- Robinet, C.** (2012), « Existe-t-il un risque de vide stratégique dans l'Océan indien ? », *Hérodote*, n° 145, pp. 48-68
- Seigneur Lavoisier, A.** (2011), « Méthode d'analyse des discours. L'exemple de l'allocation d'un dirigeant d'entreprise publique », *Revue française de gestion*, n° 211, pp. 29-45
- Surel, Y.** (2018), « La mécanique de l'action publique : Le process tracing dans l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 68, pp. 991-1014
- Vlassenroot, K., Delaleuwe, N.** (2008), « Négocié et contesté l'ordre public dans l'Est de la République démocratique du Congo », *Politique africaine*, n° 111, pp. 44-68

Articles de presse et sources médiatiques

- Afrique Libre.** (2019), « RDC : La Belgique reconnaît en Tshisekedi le président du Congo », Consulté le 12/10/2020 sur le site [RDC : La Belgique reconnaît en Tshisekedi le président du Congo — La Libre Afrique](#)
- Arte.** (2016), « Congo : pourquoi Joseph Kabila s'accroche au pouvoir », Consulté le 19/06/2018 sur le site <https://info.arte.tv/fr/rdc-pourquoi-joseph-kabila-saccroche-au-pouvoir>
- Bolle, S.**(2007),« Constitution de la République Démocratique du Congo de 2006 », Consulté le 12/07/2018 sur le site <http://www.la-constitution-en-afrique.org/article-13201289.html>
- Bryce, J.** (2013), « Constitution souples et constitution rigides (1884) », Consulté le 05/07/2018 sur le site [<http://juspoliticum.com/article/Constitutions-souples-et-constitutions-rigides-1884-831.html>]
- Dougueli, G.** (2008). « Laurent-Désiré Kabila s'attribue les pleins pouvoirs, il prête serment et devient président de la République », Consulté le 20/06/2018 sur le site <http://www.jeuneafrique.com/70091/politique/28-mai-1997-laurent-d-sir-kabila-s-attribue-les-pleins-pouvoirs/il-prête-serment,-et-devient-président-de-la-République>.
- Ingeta.** (2013), « La troisième république congolaise, une démocratie tripatouillée dans un état défaillant », Consulté le 01/07/2018 sur le site <http://www.ingeta.com/la-3eme-republique-congolaise-une-democratie-tripatouillee-dans-un-etat-defaillant/> 2013
- Jeune Afrique.** (2017), « RDC : Une histoire Belge », Consulté le 21/02/2020 sur le site <https://www.jeuneafrique.com/mag/489636/politique/rdc-une-histoire-belge/>

Kpatindé, F. (2001), « RDC : le jour où un simple “kadogo” a tué Laurent-Désiré », Consulté le 12/06/2018 sur le site www.jeuneafrique.com/182874/politique/le-jour-o-un-simple-kadogo-a..

La Libre. (2020), « Opinion : il faut une nouvelle classe politique en RDC », Consulté le 12/12/2020 sur le site <https://afrique.lalibre.be/50704/opinion-il-faut-une-nouvelle-classe-politique-en-rdc/>

Lubumbashi Info. (2015), « Denis Mukwege », Consulté le 04/012/2019 sur le site <https://lubumbashiinfos.mondoblog.org/2015/09/rdc-la-guerre-dimages-et-le-film-lhomme-qui-repare-les-femmes/>

Malonga, S. (2012). « L'exercice du pouvoir en RDC », Consulté le 20/06/2018 sur le site www.mbokamosika.com/article-l-exercice-du-pouvoir-en-rdc-96597416.html

Mediapart. (2017), « RDCongo : Classe politique la plus corrompue et pourrie ! Des troubadours et politiciers mafieux ont pris en otage le peuple congolais ! », Consulté le 11/11/2019 sur le site <https://blogs.mediapart.fr/freddy-mulongoblog/250717/rdcongo-classe-politique-la-plus-corrompue-et-pourrie>

Musavuli, B. (2015), « L'armée congolaise, une bombe à retardement », Consulté le 15/06/2018 sur le site <http://www.ingeta.com/larmee-congolaise-une-bombe-a-retardement/>

Omanyundu, J-J. (2015), « Analyse des questions politiques et sécuritaires du Congo », Consulté le 27/06/2018) sur le site desc-wondo.org

ANNEXE : LA RDC ET LES PAYS VOISINS.

